



Pour que **notre ville**

soit **vraiment**

durable

1^{ER} PROGRAMME D' ACTIONS
2014 - 2020

AGIR POUR LE BIEN-ETRE DE TOUS



Bruges



édito



Le temps de l'action est arrivé. Après un diagnostic local minutieux, étape cruciale pour la cohérence de notre démarche, nous lançons le Plan d'Actions de notre Agenda 21.

L'intérêt général et le bien-être de tous en sont le cœur : préservation de la santé et de l'environnement, consommation responsable et capacité alimentaire, dynamique économique responsable, accessibilité et lutte contre la précarité énergétique, lien social et éducation, exemplarité de la collectivité.

Ce premier programme d'actions se déroulera sur 6 ans, de 2014 à 2020. Voté à l'unanimité le 24 juin dernier, il est le fruit d'un intense travail collaboratif mené avec citoyens 21, entreprises, agriculteurs, acteurs éducatifs, associations, services municipaux et collectivités territoriales.

Il traite des différents sujets liés au développement durable grâce à 25 actions regroupées autour de 4 axes.

Comment le programme d'actions a-t-il été travaillé ?

Comme l'ensemble des collectivités engagées, la commune de Bruges s'est appuyée sur le Cadre de Référence National des Agendas 21 locaux et projets territoriaux de développement durable, élaboré par le Ministère du développement durable en 2006.

Le Cadre de Référence reprend les 5 finalités du développement durable définies par les Nations Unies à Rio (1992) et à Johannesburg (2002). Chaque finalité est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, piliers du développement durable. Leur prise en compte permet de garantir une certaine cohérence entre les Agendas 21 territoriaux et de faciliter le partage et la capitalisation d'expériences. Pour un Agenda 21 efficace dans le temps et pour lequel les acteurs du territoire sont impliqués, des éléments déterminants ont été mis mis en place.

Les 5 finalités de l'Agenda 21 :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les cinq éléments déterminants concernant la démarche à conduire pour de tels projets :

- stratégie d'amélioration continue ;
- participation des différents acteurs impliqués ;
- organisation du pilotage ;
- transversalité des approches ;
- évaluation partagée.

Un grand merci à tous nos contributeurs.

Bonne lecture à tous.

Brigitte TERRAZA
Maire de Bruges
Vice-Présidente
de la CUB

Didier POUVREAU
Adjoint délégué à
l'environnement, à l'eau,
à l'énergie et à l'Agenda 21



mairie

TOUS

AXE N°1: BRUGES, UNE COMMUNE QUI RÉPOND AUX ENJEUX DE L'HUMANITÉ

Enjeu 1.1. Préserver la diversité biologique des espèces et espaces de nature

Fiche Action n°1 **P.6-7**
Mise en place d'une gestion écologique des espaces verts, sportifs et arborés de la ville

Fiche Action n°2 **P.8-9**
Création d'une dynamique territoriale pour le jardinage écologique et la préservation de la biodiversité brugeaise

Fiche Action n°3 **P.10-11**
Préservation et découverte des espaces naturels et zones humides

Enjeu 1.2. Maintenir et développer l'agriculture locale et durable

Fiche Action n°4 / **P.12-13**
Soutien à la capacité alimentaire et au maraîchage périurbain durable

Enjeu 1.3. Développer la sobriété énergétique pour lutter contre le changement climatique

Fiche Action n°5 / **P.14-15**
Aménagement et urbanisme durables pour la commune

Fiche Action n°6 / **P.16-17**
Réduction des consommations d'eau et d'énergie dans les bâtiments publics et sur le territoire communal

Fiche Action n°7 / **P.18-19**
Soutien aux modes doux et alternatifs pour les déplacements quotidiens

Fiche Action n°8 / **P.20-21**
Mise en place d'un Plan de déplacement administration (PDA) pour la mairie

AXE N°2: BRUGES, UNE COMMUNE SOLIDAIRE QUI OEUVRE POUR LE BIEN-VIVRE DE TOUS

Enjeu 2.1. Agir pour l'égalité sociale et territoriale

Fiche Action n°9 / **P.23-24**
Soutien aux logements adaptés, à la rénovation de l'habitat et à la lutte contre la précarité énergétique

Fiche Action n°10 / **P.25-26**
Renforcement de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et prise en compte de toutes les formes de handicap

Enjeu 2.2. Agir pour le bien-être des Brugeais

Fiche Action n°11 / **P.27-28**
Mobilisation de tous sur les enjeux de Santé-Environnement

Fiche Action n°12 / **P.29-30**
Gestion et prévention des risques naturels et des pollutions

AXE N°3: BRUGES, UNE COMMUNE QUI SOUTIENT UNE ÉCONOMIE LOCALE ET ALTERNATIVE

Enjeu 3.1. Promouvoir une économie solidaire, responsable et innovante

Fiche Action n°13 /	P.32-33
Accompagnement des entreprises et administrations du territoire en matière d'écoresponsabilité, de mobilité durable et de préservation de la biodiversité		
Fiche Action n°14 /	P.34-35
Développement de l'économie sociale et solidaire collaborative		
Fiche Action n°15 /	P.36-37
Soutien à l'emploi local, à l'insertion sociale et à l'innovation durable		

Enjeu 3.2. Encourager la consommation responsable

Fiche Action n°16 /	P.38-39
Engagement des commerçants et artisans pour le développement durable		
Fiche Action n°17 /	P.40-41
Promotion de la consommation responsable et de proximité		

AXE N°4: BRUGES, UNE COMMUNE EXEMPLAIRE ET CITOYENNE

Enjeu 4.1. Soutenir l'exemplarité de la collectivité au quotidien

Fiche Action n°18 /	P.43-44
Mise en place d'une gestion responsable pour la collectivité		
Fiche Action n°19 /	P.45-46
Plan d'actions pour les manifestations publiques responsables		
Fiche Action n°20 /	P.47-48
Généralisation de la commande publique responsable		
Fiche Action n°21 /	P.49-50
Réduction, tri et valorisation des déchets municipaux		
Fiche Action n°22 /	P.51-52
Renforcement de la restauration municipale écoresponsable		

Enjeu 4.2. Favoriser l'écocitoyenneté, le lien social et la participation citoyenne

Fiche Action n°23 /	P.53-54
Action collective d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) pour tous les âges		
Fiche Action n°24 /	P.55-56
Soutien à l'action collective écocitoyenne et au lien social dans et entre les quartiers		
Fiche Action n°25 /	P.57-58
Action culturelle en lien avec le développement durable		

ANNEXE 1. ÉVALUATION DE LA DÉMARCHE AGENDA 21 SELON LES 5 ÉLÉMENTS DÉTERMINANTS

ANNEXE 2. VOCABULAIRE DE L'AGENDA 21



BRUGES **UNE**
COMMUNE QUI RÉPOND
AUX ENJEUX DE
L'HUMANITÉ

(équilibre de l'écosystème planétaire, santé, alimentation et lutte contre le changement climatique)

N°1 FICHE ACTION




Mise en place d'une gestion écologique des espaces verts, sportifs et arborés de la ville.

Pourquoi cette fiche-action ?

Hérités des trente dernières années, l'usage des produits phytosanitaires et la conception des espaces urbains amènent aujourd'hui à une pollution diffuse de l'environnement, à la perte de la biodiversité et à une fragilité du patrimoine arboré. Pour répondre à la crise écologique actuelle, la nature en ville reprend désormais sa place par des aménagements adaptés, durables et des solutions de gestion respectant la santé des Brugeais et leur environnement. La municipalité inscrit donc la gestion écologique des espaces verts, sportifs et arborés de la ville, comme une priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Tous les élus, élus à l'environnement, au sport
- Services cadre de vie, sports, communication

Partenaires associés ou à mobiliser

- Services petite enfance / Scolaire / ALSH / Associations
- Conseil Général de la Gironde / Ville de Bordeaux / Bordeaux Métropole
- Association HSEN
- Agence de l'eau / Collectif de paysagistes Alpage / CAUE de la Gironde

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : réduction des pollutions, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité
- **Economiques** : optimisation des coûts par l'optimisation des ressources, des pratiques et des usages
- **Sociaux** : santé publique pour les hommes, les animaux de compagnie et le monde vivant qui nous entoure, préservation de notre cadre de vie

6 Les actions d'ici ans?

Plan de gestion du patrimoine arboré

- Abattage d'arbres dangereux car vieillissant ou fragilisés par une plantation non adaptée sur certains sites, limitant leur développement
- Replantation d'arbres dans des espaces adaptés et nécessaires

Mise en place du Plan de gestion raisonnée*

Alternatives écologiques pour le désherbage, l'entretien, l'arrosage et la valorisation des espaces.

4 objectifs : 0 phyto, soutien à la biodiversité, réduction des consommations d'eau, optimisation des ressources

➤ Sites concernés: Tous les sites municipaux sont concernés par ces évolutions de pratiques (trottoirs, espaces verts et sportifs, massifs, parcs publics, résidences, abords de lieux accueillant des enfants ou des seniors, abords des lacs, cimetières,...)

Mise en place de 5 sites pilotes de gestion raisonnée

choisis pour la proximité de points d'eau et de personnes vulnérables, sur différents types de sites (arrêté du 27 juillet 2011) :

- Site Arc-en-Ciel et Lacs du Tasta : zone éducative
- Quartier de la Marianne : aqueduc, trottoirs calcaires, école
- Daugère et Fieuzal : lac Lamothe, zone inondable, zone sportive et d'activité
- Le Grand Darnal : crèche, site historique boisé, parcelle de vigne
- Les Borges (allée et parc du Château) : marché de plein air, zone centrale de fréquentation piétonne, écoles

Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités ➤ Objectifs ➤ Indicateurs ➤ Cibles 2020

Biodiversité

- Réduction de la pollution des sols et des eaux, et de la diminution de la biodiversité
- Plantation de plantes régionales, favorables aux pollinisateurs, rustiques et vivaces
- Plantations d'arbres appropriés dans des espaces appropriés
- Part des sites municipaux bénéficiant d'une hausse des espèces favorables à la biodiversité
- Part des sites bénéficiant de plantations d'arbres

80 %

Climat

- Végétalisation de la ville pour anticiper les effets du changement climatique (indice de canopée)
- Réduction de la pollution de l'air
- Part des sites municipaux bénéficiant d'une hausse de la végétalisation

50 %

Cohésion sociale

- Soutien à l'identité de la nature en ville
- Soutien aux espaces de rencontres, de loisirs et de repos
- Part d'espaces de loisirs gérés en gestion raisonnée

100 %

Épanouissement

- Limitation des effets de la pollution sur la santé publique
- Amélioration du cadre de vie de qualité
- Nombre d'actions de sensibilisation et de communication auprès de la population

Consommation et production durable

- Choix des produits et actions plus respectueux de l'homme et de l'environnement
- Gestion optimisée des espaces, des espèces et de la ressource en eau
- Pression phytosanitaire exercée sur les espaces gérés par la collectivité
- Part d'espaces verts gérés en gestion raisonnée
- Part d'espaces sportifs gérés en gestion raisonnée

En baisse (base 2014) o phyto

100 %

100 %

Gouvernance

- Faire participer tous les acteurs du territoire sur cette action d'intérêt général
- Nombre d'actions réalisées avec les acteurs du territoire

FICHE ACTION



Création d'une dynamique territoriale pour le jardinage écologique et la préservation de la biodiversité brugeaise.

Pourquoi cette fiche-action ?

Le bien-être commence par un environnement naturel préservé et une alimentation de qualité. Pour cela, préserver l'environnement (l'eau, le sol, le monde vivant, la santé) et jardiner avec la nature sont primordiaux. La municipalité inscrit donc la création d'une dynamique collective pour l'apprentissage du jardinage écologique et la préservation de la biodiversité*, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à l'environnement, à la vie scolaire et petite enfance, jeunesse, solidarité
- Services cadre de vie, ALSH et périscolaire, scolaire, urbanisme

Partenaires associés ou à mobiliser

- Ecoles / Collège / Associations
- Bordeaux Métropole
- Association Place au Jardin
- Association Les Jardins d'Aujourd'hui
- Réserve naturelle des marais de Bruges

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : réduction des pollutions, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité
- **Economiques** : réduction de la consommation d'eau, optimisation des ressources
- **Sociaux** : lien social et générationnel par le jardinage et la nature, végétalisation de l'espace urbain, santé publique par la nature et le jardinage écologique

6 ans? Les actions d'ici

Mise en place de l'observatoire participatif de la biodiversité

- Mise en place d'un recensement photographique des espèces (arbres, faune, flore) dans le cadre d'activités citoyennes ou pédagogiques



Création et entretien sur la durée des potagers au sein des établissements scolaires

- Mise en place d'une organisation pérenne avec animateurs, professeurs et enfants pour un apprentissage régulier sur le jardinage écologique, à tous les âges

Mise en place de la ruche pédagogique

- Définition d'un site propice au bien-être des abeilles
- Choix d'un apiculteur pour la gestion
- Animations pédagogiques pour les scolaires et le grand public

Mise en place d'un projet collectif sur le jardin pédagogique du Tasta

- Création de groupes de jardiniers pour la gestion collective du jardin pédagogique
- Ateliers pédagogiques avec les enfants et les jeunes
- Participation des associations locales
- Formations pour le grand public

Sensibilisation du grand public sur les méthodes alternatives du jardinage écologique:

- Actions de sensibilisation, formations, animations, documentation, actualités, etc.

Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités ➤ Objectifs ➤ Indicateurs ➤ Cibles 2020

Biodiversité

- Réduction de la pollution des sols et des eaux, et de la diminution de la biodiversité
- Utilisation des ressources naturelles pour jardiner de manière saine et faire des économies
- Nombre d'actions pédagogiques menées pour la préservation de la biodiversité
- Nombre d'espèces recensées par l'observatoire de la biodiversité

En hausse
(base 2014)

Climat

- Végétalisation de la ville pour anticiper les effets du changement climatique
- Part des sites municipaux bénéficiant d'une hausse de la végétalisation

50 %

Cohésion sociale

- Lien sociaux par le jardin
- Mixité sociale par le lien de la terre
- Diversité des acteurs du territoire participant aux actions

Épanouissement

- Limitation des effets de la pollution sur la santé publique
- Nouveau rapport à la nature et redécouverte de ses richesses
- Nombre de citoyens sensibilisés ou formés dans le cadre de ces actions

En hausse
(base 2014)

Consommation et production durable

- Choix des produits et actions plus respectueux de l'homme et de l'environnement
- Nombre de projets intégrant des actions de jardinage écologique

En hausse
(base 2014)

Gouvernance

- Faire participer tous les acteurs du territoire sur cette action d'intérêt général
- Rassembler autour de cet enjeu commun
- Diversité des acteurs du territoire participant aux actions

n°3 FICHE ACTION



Préservation et découverte des espaces naturels et zones humides.

Pourquoi cette fiche-action ?

La commune de Bruges est caractérisée par une grande richesse écologique ; elle est composée d'un marais, première réserve naturelle périurbaine de France, et de plusieurs zones humides. Ces espaces inondables, ou partiellement submersibles, jouent le rôle de tampon en cas de montée des eaux. Ils accueillent un monde vivant riche en espèces végétales et animales, tout comme les boisements spontanés. Le secteur nord de Labatut et la réserve naturelle sont classés Zones Natura 2000*. Menacés par la pollution phytosanitaire, l'activité humaine et le développement urbain, ces espaces sont aujourd'hui classés patrimoine naturel à protéger. Dans le cadre de la trame verte et bleue*, des espaces de nature sont également créés et expliqués au grand public. La municipalité inscrit donc la préservation des espaces naturels et zones humides, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à l'urbanisme, à l'environnement
- Services urbanisme et aménagement cadre de vie

Partenaires associés ou à mobiliser

- Bordeaux Métropole
- DREAL Aquitaine
- Réserve naturelle des marais de Bruges

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : conservation de la biodiversité, des espaces naturels de richesse écologique patrimoniale, et adaptation au changement climatique
- **Economiques** : limite à l'artificialisation du territoire, conservation d'un équilibre territorial
- **Sociaux** : espaces naturels de respiration de qualité et pédagogiques

6 Les actions d'ici ans?

Soutien aux zones refuges pour les espèces et leurs habitats

- Signature de la charte pour la zone Natura 2000 du réseau hydrographique des Jalles, dans lequel se trouve le secteur de Labatut

Continuités végétales et naturelles avec le Parc des Jalles et les projets 55000 ha pour la nature

- Parcours pédagogique autour du Bois de Bretous: découverte de l'agriculture biologique, du fonctionnement du marais et du versant est de la réserve naturelle
- Création d'une coulée verte avec la requalification de la voie ferrée du Petit Bruges
- Aménagement du quartier du Petit Bruges avec la prise en compte et la valorisation des zones humides*

Soutien à la biodiversité de la Réserve Naturelle des Marais de Bruges

- Fermeture de la route du Pont-Neuf afin de soutenir les continuités écologiques pour la petite faune
- Soutien à la création de passages petite faune entre les deux zones Natura 2000



Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités ➤ Objectifs ➤ Indicateurs ➤ Cibles 2020

Biodiversité

- Conservation des espaces naturels du territoire communal
- Linéaires de haies, arbres remarquables et espaces à enjeux plantés et inscrits à l'inventaire du PLU
- Nombre de zones humides en fonctionnement sur la commune

Climat

- Végétalisation de la ville pour anticiper les effets du changement climatique (indice de canopée)
- Réduction de la pollution de l'air
- Part des surfaces en continuité ou trame végétale d'un seul tenant par rapport à la superficie du territoire

50 %

Cohésion sociale

- Conservation de l'identité « nature » du territoire, source de cohésion sociale
- Part d'habitants résidant à moins de 500 mètres d'espaces verts et naturels, accessibles à pied

Épanouissement

- Nouveau rapport à la nature et redécouverte de ses richesses
- Part des projets de préservation intégrant une sensibilisation des acteurs

100 %

Consommation et production durable

- Maîtrise de l'artificialisation du territoire
- Équilibre entre urbanisation et zones naturelles préservées
- Part des surfaces à enjeux couvertes par une mesure de gestion durable
- Part des espaces agricoles, boisés et naturels existants protégés par l'artificialisation

100 %

Gouvernance

- Faire participer tous les acteurs du territoire sur cette action d'intérêt général
- Rassembler autour de cet enjeu commun
- Nombre de projets réalisés avec les acteurs du territoire

n°4 FICHE ACTION




Soutien à la capacité alimentaire et au maraîchage périurbain durable.

Pourquoi cette fiche-action ?

Travailler la terre, c'est répondre à un besoin essentiel, se nourrir. Dans son jardin privé, sur une parcelle partagée ou sur exploitation agricole, produire ses denrées alimentaires est un des grands enjeux du 21ème siècle. La commune de Bruges, historiquement ville maraîchère composant le grenier de Bordeaux, a vu évoluer son urbanisation au détriment de terres agricoles ou de parcelles de jardins. Il est temps de conserver ces terres pour le futur. D'autre part, les questions de santé publique et de pollutions créées par l'utilisation des produits phytosanitaires, nécessitent d'évoluer vers des pratiques durables. La municipalité inscrit donc le soutien à la capacité alimentaire* et au maraîchage périurbain durable, comme priorités de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à l'urbanisme, à l'agriculture, à la solidarité, à l'environnement
- Services urbanisme et aménagement, solidarité

Partenaires associés ou à mobiliser

- Conseil Général de la Gironde / Bordeaux Métropole
- Promoteurs / Copropriétés/ Bailleurs
- Association Fourchebêche / Les Incroyables Comestibles
- ARBIO / Associations
- SAFER / CIAF / SIJALAG

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : réduction des pollutions et préservation des ressources naturelles
- **Economiques** : consommation alternative plus économique, soutenant l'agriculture locale et privilégiant les produits sains
- **Sociaux** : lien social et générationnel par le jardinage, lien avec la terre et le besoin fondamental de s'alimenter

Les actions d'ici 6 ans?

Renforcement du potentiel alimentaire de l'espace public

- Expérimentation de plantations sur des espaces publics prédéfinis et adaptés.
- Valorisation et plantation d'arbres fruitiers dans la ville, actions pédagogiques citoyennes

Soutien au maraîchage péri-urbain durable

- Soutien au maintien de la vallée maraîchère des Jalles et à la mise en place du PEANP*
- Maintien de parcelles agricoles en coeur de ville
- Création d'un circuit agritouristique, sur le thème des produits locaux et de l'agriculture durable



Développement des jardins partagés

- Identifier et conserver des parcelles disponibles
- Création d'un jardin à caractère social
- Identification et accompagnement des bailleurs et copropriétés volontaires pour prévoir l'espace nécessaire, et créer des jardins partagés dans les résidences
- Poursuite de l'opération des Pot'âgés partagés pour aider à entretenir les jardins et potagers des personnes âgées



Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités ➤ Objectifs ➤ Indicateurs ➤ Cibles 2020

Biodiversité

- Réduction de la pollution des sols et des eaux, et de la diminution de la biodiversité
- Utilisation des ressources naturelles pour cultiver de manière saine et faire des économies
- Surface et part des surfaces agricoles artificialisées

Climat

- Adaptation des pratiques agricoles aux évolutions du climat et anticipation
- Part des exploitations intégrant des actions de maîtrise ou valorisation de

Cohésion sociale

- Lien sociaux par le maraîchage
- Mixité sociale par le lien de la terre
- Nombre de jardins partagés créés

Épanouissement

- Santé publique et autonomie alimentaire
- Nouveau rapport à la nature et redécouverte de ses richesses
- Nombre d'actions de sensibilisation sur le maraîchage durable

Consommation et production durable

- Production et consommation de produits plus respectueux de l'homme et de l'environnement
- Gestion optimisée des espaces et de la ressource en eau
- Part des exploitations engagées dans une gestion durable
- Part de SAU en agriculture biologique
- Part de SAU couvertes par des mesures agro-environnementales

En hausse (base 2014)

20%

Gouvernance

- Créer une dynamique agricole durable impliquant les agriculteurs, les partenaires publics, les acteurs de l'aménagement et les habitants
- Diversité des acteurs participant aux actions

5 FICHE ACTION



Aménagement et urbanisme durables pour la commune.

Pourquoi cette fiche-action ?

Afin de créer une unité patrimoniale en cohérence avec les enjeux énergétiques, écologiques et sociaux, un aménagement et un urbanisme raisonnés sont nécessaires. La qualité environnementale du bâti*, la préservation d'espaces naturels et agricoles, ainsi que l'identité patrimoniale communale sont à prioriser pour assurer un territoire durable. La municipalité inscrit donc l'aménagement et l'urbanisme durables, comme priorités de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à l'urbanisme, à l'agriculture, à l'environnement
- Services urbanisme et aménagement, patrimoine, logistique et cadre de vie

Partenaires associés ou à mobiliser

- Bordeaux Métropole
- Promoteurs / Bailleurs / Copropriétés
- Architectes / Paysagistes

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : préservation du patrimoine naturel et création d'espaces verts
- **Economiques** : optimisation des consommations et gestion des ressources par des aménagements et des bâtiments appropriés
- **Sociaux** : bien-vivre en ville grâce à l'équilibre entre urbanisme et nature

Les actions d'ici 6 ans?

La Nature en ville

- Parc Ausone de 12 ha, conservation de la chênaie
- Maintien et valorisation du patrimoine naturel dans les aménagements (arbres remarquables, espèces d'intérêt, zones boisées à protéger, zones humides, espaces verts, jardins remarquables)

- Adaptation des aménagements urbains pour faciliter les pratiques de gestion raisonnée

Urbanisme durable

- Charte architecturale, urbaine et paysagère pour une cohérence du bâti et du végétal sur le territoire (construction, réhabilitation, gestion raisonnée de la végétalisation, santé-environnement)
- Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour les continuités écologiques, et une urbanisation raisonnée de la commune

- Aide à l'évaluation des projets d'urbanisme - construction ou rénovation - au regard des critères de développement durable, et sensibilisation des acteurs concernés (promoteurs, bailleurs, particuliers)

- Application de la charte chantier propre communautaire pour les chantiers menés par la ville et les entreprises du bâtiment



Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités ➤ Objectifs ➤ Indicateurs ➤ Cibles 2020

Biodiversité

- Soutien aux espèces floristiques et faunistiques, dont celles classées protégées, menacées et en voie d'extinction

- Proportion du territoire couvert par un diagnostic biodiversité

Climat

- Adaptation des pratiques agricoles aux évolutions du climat et anticipation

- Part des opérations immobilières neuves intégrant la récupération et la valorisation des eaux pluviales

En hausse
(base 2014)

Cohésion sociale

- Soutien aux espaces « nature » pour la convivialité et le bien-être

- Part d'habitant résidant à moins de 500 mètres d'espaces verts, naturels ou agricoles

Épanouissement

- Soutien aux espaces « nature » pour la détente et le bien-être
- Nouveau rapport à la nature et redécouverte de ses richesses

- Part d'espaces aménagés tenant compte des richesses environnementales

En hausse
(base 2014)

Consommation et production durable

- économies d'énergies par la sobriété des bâtiments et logements, et les énergies renouvelables

- Part des opérations immobilières intégrant les enjeux de qualité

En hausse
(base 2014)

Gouvernance

- Sensibilisation et implication de tous les acteurs concernés du territoire concernés pour une cohérence d'action

- Diversité des acteurs du territoire participant aux actions

6 FICHE ACTION



Réduction des consommations d'eau et d'énergie dans les bâtiments publics et sur le territoire communal.

Pourquoi cette fiche-action ?

Afin d'agir concrètement face à l'épuisement des ressources fossiles, au changement climatique, provoqué par la hausse des émissions de gaz à effet de serre, à la fragilité de la ressource en eau, et à l'augmentation du coût prévisible de l'énergie, il est déterminant de gérer au mieux les consommations d'eau et d'énergie : à la fois dans les bâtiments publics, dans les activités municipales et sur le territoire. Le budget énergie représente l'un des principaux postes de dépense de la collectivité. La municipalité inscrit donc l'optimisation et la réduction des consommations d'eau et d'énergie, comme priorités de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à l'énergie, au patrimoine, à l'urbanisme
- Services patrimoine, énergie, urbanisme

Partenaires associés ou à mobiliser

- Conseil Général de la Gironde
- Bordeaux Métropole
- SDEG
- ALEC
- Ecoles

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : Elus à l'énergie, au patrimoine, à l'urbanisme Services patrimoine et énergie, urbanisme
- **Economiques** : réduction du budget énergie et des consommations d'énergies fossiles, utilisation d'énergies renouvelables
- **Sociaux** : réduction du poids de la facture énergétique, et de la pollution lumineuse

6 ans? Les actions d'ici

Economies d'eau et d'énergie dans la gestion de la collectivité

➤ Plan Eau Energie pour le suivi global des consommations et la mise en place d'actions :

usages dans les bâtiments publics, éclairage public et activités municipales (arrosage des espaces verts, informatique, carburants des véhicules, éclairage des bâtiments)

- Suivi précis du patrimoine public : base de données patrimoniale, plan de maintenance pluriannuel, diagnostics de performance énergétique, audits thermiques et énergétiques
- Diagnostic des installations d'eau des bâtiments publics et pose de matériel économe en eau
- Mise en place de la télé-relève sur les compteurs d'eau
- Révision des contrats d'énergies pour l'efficacité énergétique
- Réflexion systématique sur les bâtiments autonomes, positifs et les énergies renouvelables pour la construction et la rénovation des bâtiments publics
- Développement des énergies renouvelables sur le territoire

Sensibilisation et implication de tous

- Evolution des comportements dans les services et relai des actions par les correspondants de développement durable
- Projet pédagogique pour la réduction des consommations d'eau et d'énergie dans les écoles
- Participation au Jour de la nuit : manifestation annuelle nationale pour l'extinction totale ou partielle de l'éclairage public et la sensibilisation à la pollution lumineuse*
- Action des commerces et entreprises pour l'application du décret sur l'extinction des enseignes lumineuses la nuit



Comment évaluer l'action ?

Finalités	Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Préservation de la biodiversité en limitant les pollutions 		
Climat	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduction des gaz à effet de serre ➤ Economies d'énergies et de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consommation énergétique sur le domaine public et dans les bâtiments publics en kwh/m2/an ➤ Consommation d'eau en m3 par agent 	Réduction (base 2014)
Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Partage de ces actions d'intérêt général 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consommation et dépense d'énergie par habitant en kwh et euros ➤ Consommation de l'éclairage public en kwh/an/hab 	Réduction (base 2014)
Épanouissement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Meilleure qualité de l'air ➤ Accompagnement au changement 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Emissions de gaz à effet de serre liées aux pratiques de la collectivité 	Réduction (base 2014)
Consommation et production durable	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Bâtiments et transports réduisant les impacts ➤ Energies renouvelables ➤ Eco-gestes 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consommation énergétique en kwh/agent/an ➤ Part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique de la collectivité ➤ Consommation annuelle moyenne en eau potable par habitant 	Réduction En hausse (base 2014)
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation et implication de tous les acteurs concernés sur cet enjeu collectif 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Part des bâtiments municipaux couverts par le Plan eau énergie ➤ Part d'écoles engagées 	100 %

no. 7 FICHE ACTION



Soutien aux modes doux et alternatifs pour les déplacements quotidiens.

Pourquoi cette fiche-action ?

L'augmentation du coût de l'énergie, corrélée à la raréfaction programmée des ressources fossiles, impacte directement notre manière de nous déplacer. Au-delà de l'aspect financier, optimiser son trajet, est synonyme de santé, temps pour soi, convivialité, moins de fatigue et de stress. Si la voiture est un mode de transport très pratique, la pollution de l'air, par le rejet de particules et de gaz à effet de serre, implique le soutien à des modes de déplacements alternatifs au quotidien, pour les grands ou les petits trajets. La municipalité inscrit donc le soutien aux modes doux et alternatifs*, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à l'urbanisme, à l'énergie, au développement économique, à l'éducation
- Services urbanisme et aménagement, cadre de vie, scolaire, périscolaire, ALSH, jeunesse, sports, communication

Partenaires associés ou à mobiliser

- Bordeaux Métropole
- Ecoles / Collège
- Associations

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : réduction de la pollution de l'air, préservation des ressources
- **Economiques** : économies de carburants fossiles, utilisation d'énergies renouvelables
- **Sociaux** : lien social, santé par les modes doux, optimisation du temps de travail, réduction de la congestion automobile et des nuisances

Les actions d'ici 6 ans?

Soutien à l'usage du vélo et à la marche sur la commune

- Programmation de continuités cyclables sur les grands axes communaux, de stations VCub, d'un parking vélo sécurisé à la gare de Bruges et d'arceaux vélo

- Mise en place de panneaux de signalisation des temps de trajets à vélo sur 3 itinéraires de la commune : axe Tasta – centre ville / boucle centre-ville / boucle du Tasta

- Favoriser des continuités cyclables intercommunales

- Programmation annuelle d'extension, rénovation et création de trottoirs pour la sécurité des piétons

- Valorisation des allées et chemements piétons

Soutien à la voiture partagée et à l'intermodalité

- Incitation au covoiturage par la sensibilisation ou des zones balisées

- Etude de besoins pour évaluer la nécessité d'une station en auto-partage

- Création d'un parking relais à la gare de Bruges

Sensibilisation de tous à la mobilité durable

- Communication sur les solutions multimodales sur Bruges

- La santé des enfants et des jeunes par les modes doux : mise en place de pédibus – vélobus dans le cadre des projets éducatifs, sportifs et associatifs

Prise en compte des besoins et évolutions des déplacements pour l'aménagement de la commune

- Etude globale des déplacements sur la commune

- Intégration de la question des déplacements doux à chaque réaménagement des grands axes communaux (ex : liaison Tasta – centre ville)

- Création de zones de rencontre et de zones à vitesse limitée

Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités ➤ Objectifs ➤ Indicateurs ➤ Cibles 2020

Biodiversité

- Préservation de la biodiversité en limitant les pollutions des gaz d'échappement

Climat

- Réduction des gaz à effet de serre
- Economies d'énergies et de ressources

- Part d'établissements soutenant les solutions alternatives de déplacements

70 %

Cohésion sociale

- Convivialité par les déplacements doux et transports partagés

- Part des grands axes communaux aménagés pour favoriser les déplacements doux

100 %

Épanouissement

- Meilleure qualité de l'air, réduction des nuisances sonores
- Accompagnement au changement

- Km de pistes cyclables et lignes de transport en commun

Consommation et production durable

- Choix de déplacements appropriés et plus respectueux de la santé et de l'environnement

- Part d'abonnés aux transports en commun
- Part modale des déplacements domicile - travail

Gouvernance

- Sensibilisation et implication de tous les acteurs concernés du territoire concernés sur cet enjeu collectif

- % de quartiers concernés par des pédibus / vélobus

50 %

FICHE ACTION



Mise en place d'un Plan de déplacement administration (PDA) pour la mairie.

Pourquoi cette fiche-action ?

Compte-tenu du contexte énergétique et climatique, les collectivités se doivent de montrer l'exemple en optimisant le parc de véhicules, les déplacements liés aux activités, et en sensibilisant les visiteurs. La municipalité inscrit donc la mise en place d'un Plan de déplacement administration* pour la mairie, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à l'énergie, aux ressources humaines
- Direction Générale des Services
- Services urbanisme et aménagement, communication, et tous les autres services

Partenaires associés ou à mobiliser

- Bordeaux Métropole
- ADEME
- Professionnels du transport
- Visiteurs

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : réduction de la pollution de l'air, préservation des ressources
- **Economiques** : économies de carburants fossiles, utilisation d'énergies renouvelables
- **Sociaux** : lien social, santé par les modes doux, optimisation du temps de travail, réduction de la congestion automobile et des nuisances

Les actions d'ici 6 ans?



Faire évoluer les pratiques des agents et élus

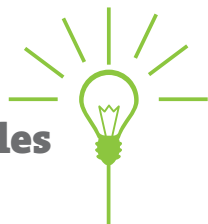
- Information sur les transports alternatifs et leur prise en charge
- Formation à l'éco-conduite pour les agents dont le métier nécessite l'usage quotidien de véhicules motorisés
- Participation de la mairie aux actions de territoire: mojecovoiture.com, challenge des mobilités, Plans de déplacements inter-entreprises locaux

- Mise en place du télétravail pour les postes adaptés afin de réduire les déplacements domicile-travail et optimiser le temps de travail

Renforcer la stratégie de mobilité durable de la mairie

- Participation au Club des mobilités, Charte des mobilités
- Evolution du parc de véhicules mairie au regard des émissions de gaz à effet de serre et de particules (dans le cadre du Plan Eau Energie)

Sensibiliser les visiteurs



- Communication sur la mobilité durable auprès des visiteurs, dans les documents d'invitation et de communication

Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités ➤ Objectifs ➤ Indicateurs ➤ Cibles 2020

Biodiversité

- Préservation de la biodiversité en limitant les pollutions des gaz d'échappement

Climat

- Réduction des gaz à effet de serre
- Economies d'énergies et de ressources

- Part d'agents abonnés aux transports en commun
- Part d'agents concernés formés à l'éco-conduite

Cohésion sociale

- Convivialité par les déplacements doux et transports partagés

- Part d'agents pratiquant le covoiturage

En hausse
(base 2014)

Épanouissement

- Meilleure qualité de l'air, réduction des nuisances sonores
- Accompagnement au changement

- Part d'agents éligibles pratiquant le télétravail
- Taux moyen d'émissions de particules du parc de véhicules

Réduction
(base 2014)

Consommation et production durable

- Choix de déplacements appropriés et plus respectueux de la santé et de l'environnement

- Part de déplacements domicile - travail alternatifs
- Part de déplacements professionnels alternatifs

En hausse
(base 2014)

Gouvernance

- Sensibilisation et implication de tous les acteurs concernés sur cet enjeu collectif

- Nombre d'actions de sensibilisation et d'animations réalisées



BRUGES **UNE**
COMMUNE SOLIDAIRE
QUI OEUVRE POUR LE
BIEN-VIVRE DE TOUS

9 FICHE ACTION



Soutien aux logements adaptés, à la rénovation de l'habitat et à la lutte contre la précarité énergétique.

Pourquoi cette fiche-action ?

La commune diversifie son offre de logement pour répondre aux besoins des jeunes, des seniors, des familles,..., afin de créer une mixité sociale et générationnelle. D'autre part, le parc de logement, ancien ou neuf, doit répondre aux questions énergétiques actuelles, et pallier la hausse du prix des énergies fossiles sur les factures. Pour cela, il est nécessaire d'isoler le bâti et d'optimiser les équipements, pour réduire les consommations. La municipalité inscrit donc le soutien aux logements adaptés, à la rénovation de l'habitat, et à la lutte contre la précarité énergétique, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à la solidarité, à l'urbanisme et au logement, à l'énergie
- CCAS, service urbanisme

Partenaires associés ou à mobiliser

- Bordeaux Métropole
- Conseil Général de la Gironde
- CAUE de la Gironde

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : réduction des pollutions et de l'utilisation des ressources naturelles
- **Economiques** : optimisation des coûts par l'efficacité énergétique, optimisation et réduction des consommations
- **Sociaux** : bien-vivre pour tous, solidarité sociale et générationnelle

Les actions d'ici 6 ans?

Application du PIG (Programme d'intérêt général*) de la CUB 2014-2018

- Soutien aux projets concernant la rénovation énergétique, l'adaptation au vieillissement et handicap, sous conditions de ressources

Projet de lutte contre la précarité énergétique*

- Formation des travailleurs sociaux à l'aide contre la précarité énergétique
- Mise en place d'un travail social de groupe pour l'accompagnement de populations cibles en difficulté dans leurs travaux d'économies d'énergie et pour la sensibilisation aux éco-gestes

Accompagnement des Brugeais pour les économies d'énergie et la réhabilitation énergétique de l'habitat

- Permanence Espace info-énergie
- Permanence CAUE (Conseil d'architecture, urbanisme et environnement)

➤ Installation ponctuelle du Point info économie d'eau, lors de manifestations

➤ Information sur les aides financières et organismes d'accompagnement

Participation au projet européen MAC'EAU, mené en 2014 en Gironde, pour la distribution de 1000 kits hydro-économes sur la commune

- Distributions au grand public
- Distribution aux résidents SEMIB du Jarteau et du Parc dans le cadre des projets de rénovation
- Distributions ciblées via le CCAS (Centre communal d'action sociale)

Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités ➤ Objectifs ➤ Indicateurs ➤ Cibles 2020

Biodiversité

- Limitation des pollutions

Climat

- Maîtrise énergétique pour le logement
- Economies d'énergies, d'eau et de ressources

- Part des logements anciens réhabilités sous l'angle énergétique
- Part des logements sociaux réhabilités sous l'angle énergétique
- Part des opérations neuves immobilières intégrant l'efficacité énergétique

En hausse
(base 2014)

100 %

Cohésion sociale

- Travail collaboratif local et mise en réseau

- Vulnérabilité des ménages à l'élévation du coût de l'énergie
- Nombre de foyers accompagnés dans les projets de maîtrise énergétique

En hausse
(base 2014)

Épanouissement

- Accompagnement au changement

- Nombre de rendez-vous pris pour l'accompagnement à la maîtrise énergétique
- Nombre de logements réhabilités pour l'accès PMR et l'adaptation au vieillissement
- Part des opérations neuves immobilières et d'aménagement intégrant des exigences de mixité sociale et générationnelle

En hausse
(base 2014)

100 %

Consommation et production durable

- Eco-gestes
- Maîtrise de la consommation de ressources

- Nombre de kits d'économie d'eau distribués au grand public
- Nombre de foyers équipés d'un kit hydro-économes Mac'eau

Gouvernance

- Diversité des acteurs engagés

- Nombre d'acteurs et partenaires engagés

10 FICHE ACTION



Renforcement de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et prise en compte de toutes les formes de handicap.

Pourquoi cette fiche-action ?

Il est important de garantir la circulation des personnes à mobilité réduite sur l'espace public et dans les bâtiments publics, ainsi que l'intégration de personnes en situation de handicap. Il s'agit d'améliorer leur quotidien et créer du lien social. La municipalité inscrit donc le renforcement de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et la prise en compte de toutes les formes de handicap, comme priorités de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à la solidarité, à l'urbanisme, au patrimoine
- Service accueil, CCAS, scolaire, ALSH, périscolaire, manifestations publiques

Partenaires associés ou à mobiliser

- Association Alter Z'égaux
- Associations
- Collège / Ecoles
- ADAPEI

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : pas d'effets directs
- **Economiques** : pas d'effets directs
- **Sociaux** : bien-vivre pour tous, entraide et lien social

6 Les actions d'ici ans?

Sensibilisation des citoyens

- Information sur le partage de l'espace public et le respect des aménagements adaptés
- Mise en place de sessions de sensibilisation sur l'acceptation de la différence auprès des enfants et des jeunes

Transports adaptés

- Information sur les transports adaptés disponibles sur Bruges

Commission communale d'accessibilité

- Implication de personnes en situation de handicap et autres acteurs mobilisés (entreprises,...) dans la prise de décision
- Planification de travaux d'aménagement PMR (personnes à mobilité réduite) sur l'espace public, pour la mise en place du PAVE* (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)

Accueil des personnes en situation de handicap

- Mise en place d'un Plan pluriannuel de mise en accessibilité des bâtiments publics
- Formation des agents concernés à l'accueil des personnes en situation de handicap
- Communication adaptée dans les bâtiments publics
- Intégration de la réflexion pour les manifestations

Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités ➤ Objectifs ➤ Indicateurs ➤ Cibles 2020

Biodiversité

Climat

Cohésion sociale

- Accessibilité de tous
- Acceptation de la différence

- Part de bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Part de lieux publics et de point d'arrêt en transports en commun accessibles aux PMR et handicapés

En hausse (base 2014)

Épanouissement

- Accompagnement au changement

- Nombre d'agents formés à l'accueil des personnes handicapées
- Part des manifestations publiques intégrant l'accueil des personnes handicapées

En hausse (base 2014)
En hausse (base 2014)

Consommation et production durable

- Intégration de ces enjeux dans la construction et la réhabilitation

- Part de bâtiments publics neufs ou réhabilités intégrant la question de l'accessibilité PMR
- Part de logements réhabilités intégrant la question de l'accessibilité PMR

100 %

Gouvernance

- Implication des acteurs du territoire

- Nombre et diversité des citoyens membres de la commission communale d'accessibilité
- Nombre d'associations engagées sur ces enjeux

n°11

FICHE ACTION



Mobilisation de tous sur les enjeux de Santé-Environnement.

Pourquoi cette fiche-action ?

Suite à l'utilisation massive de produits chimiques, à la pollution de l'eau, de l'air et des sols, se posent depuis plusieurs années, de nouvelles questions de santé publique. Pesticides, insecticides, fongicides, produits de nettoyage, fournitures scolaires, peintures,... ne contribuent pas toujours à la santé des hommes et des animaux, à l'intérieur comme à l'extérieur. Pour protéger sa santé, il nous faut faire évoluer nos pratiques, et nous protégerons concrètement notre environnement. Afin de créer ce cercle vertueux, ces changements d'habitudes se mettent tout juste en marche. Si une part des citoyens est sensibilisée et adopte des solutions alternatives, une autre part des citoyens a besoin d'information pour connaître ces solutions, ou simplement comprendre cette nécessaire évolution de la société. La municipalité inscrit donc la mobilisation de tous sur les enjeux de Santé-Environnement, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à la santé, à l'environnement, au patrimoine, à l'éducation, à la solidarité, aux sports
- Services juridique, patrimoine, logistique, scolaire, SAAD, crèches, RPA, Animation Seniors, ALSH et périscolaire, sports, cadre de vie

Partenaires associés ou à mobiliser

- Ecoles / Collège
- ARS / IREPS
- Association HSEN
- Conseil Général de la Gironde
- Bordeaux Métropole
- Certifair
- DREAL Aquitaine
- Airaq

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : réduction des pollutions chroniques importantes de notre espace de vie, préservation des ressources naturelles
- **Economiques** : optimisation des coûts par l'optimisation des produits, des usages, des dosages et des entretiens
- **Sociaux** : prise de conscience collective pour la santé publique de tous au quotidien, réduction progressive des pollutions pour les générations actuelles et futures

Les actions d'ici 6 ans?

Démarche «Ecole saine»

- Changement de pratiques et choix de produits plus sains pour les fournitures scolaires, les matériaux, le mobilier, les espaces verts et le nettoyage de l'école.
- Utilisation de l'outil Cartable sain
- Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des enfants et des familles.

Démarche «Crèche saine»

- Changement de pratiques et choix de produits plus sains pour les jouets, les matériaux, l'alimentation, les espaces verts, les produits d'hygiène et le nettoyage de la crèche.

- Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des familles.

Sensibilisation de tous

- Actions de sensibilisation sur le thème de la santé environnementale
- Plan de prévention du bruit dans l'environnement
- Autres projets de l'Axe 1 : gestion raisonnée, jardinage écologique, modes doux, agriculture durable, etc.

Intégration des enjeux santé-environnement* dans le fonctionnement de la collectivité

- Mise en place de la démarche « Nettoyage sain » dans les bâtiments publics
- Formation des agents concernés et mise en place des nouvelles pratiques
- Intégration des critères santé-environnement dans les marchés publics
- Gestion du patrimoine public par le choix de matériaux, produits et mobiliers plus sains
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur des bâtiments publics au titre de la réglementation

Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités

➤ Objectifs

➤ Indicateurs

➤ Cibles 2020

Biodiversité

- Préservation de la biodiversité en limitant les pollutions

- Part d'espaces verts gérés en gestion raisonnée

100 %

- Part d'espaces sportifs gérés en gestion raisonnée

100 %

Climat

- Réduction des impacts environnementaux participant aux évolutions climatiques

- Consommation de produits plus respectueux de l'environnement et de la santé (en litre et en kg)

En hausse
(base 2014)

- Mesure de la qualité de l'air

Cohésion sociale

- Dynamique collective sur cet enjeu d'intérêt général

- Nombre de structures éducatives mobilisées dans une démarche de santé

Épanouissement

- Meilleure qualité de l'air
- Accompagnement au changement

- Part d'écoles, crèches et centre de loisirs ayant fait l'objet de mesure de la qualité de l'air intérieur

Consommation et production durable

- Choix de produits plus sains
- Adaptation des pratiques

- Part de marchés publics concernés intégrant les critères de santé-environnement

100 %

- Part de bâtiments publics dans lesquels des actions sur la santé-environnement

100 %

Gouvernance

- Sensibilisation et implication de tous les acteurs concernés

- Nombre d'agents formés aux nouvelles pratiques

- Nombre d'actions menées avec les acteurs du territoire

n°12 FICHE ACTION



Gestion et prévention des risques naturels et des pollutions.

Pourquoi cette fiche-action ?

Située au cœur du réseau hydrographique des Jalles et dans le bassin versant de la Garonne, Bruges est en zone inondable sur un tiers de son territoire. Cela pose à la fois la question de la qualité des eaux et des sols, et la question de la gestion des risques sur la commune. La municipalité inscrit donc la prévention des pollutions, ainsi que l'information sur les risques naturels, comme priorités de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à l'urbanisme, à l'agriculture, à l'environnement
- Services urbanisme et aménagement, service juridique, services cadre de vie

Partenaires associés ou à mobiliser

- Bordeaux Métropole
- SIJALAG
- DREAL Aquitaine / DDTM
- Promoteurs / Bailleurs
- Particuliers / Copropriétés / Entreprises

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : préservation de la biodiversité et des ressources, réduction des pollutions
- **Economiques** : optimisation des coûts par l'optimisation des produits, des usages et des pratiques
- **Sociaux** : amélioration du cadre de vie, engagement collectif pour la réduction des pollutions pour les générations actuelles et futures

Les actions d'ici 6 ans?

Information sur les risques naturels et technologiques

> Diffusion du DICRIM* (document d'information communal sur les risques majeurs) aux acteurs du territoire : localisation et niveau de risques, gestion des sinistres, mesures de prévention mises en œuvre, mesures de sauvegarde, moyens

d'alerte en cas de survenance d'une pollution, consignes de sécurité pour informer et alerter la population

Gestion et prévention des pollutions

> Participation de la ville au groupe de travail du SIJALAG sur la gestion des pollutions des jalles

> Etudes systématiques sur la présence de pollutions lors de projets d'aménagement ou de réhabilitation

> Mise en place de solutions pour la gestion des pollutions (ex : phyto-rémediation sur le parc Ausone)

> Analyse des principaux risques technologiques et environnementaux, sensibilisation des acteurs concernés



Comment évaluer l'action ?

> Finalités > Objectifs > Indicateurs > Cibles 2020

Biodiversité

> Réduction des pollutions des sols et des eaux, soutien à la biodiversité

> Pression phytosanitaire exercée sur les espaces gérés par la collectivité

> Linéaire de haie classé au titre du PPRI*

> Part des masses d'eau en bon état écologique

phyto

Climat

> Préparation aux aléas climatiques et à l'intensification des phénomènes de tempêtes et d'inondations

> Part du territoire bénéficiant d'une communication et sensibilisation des acteurs sur ces sujets

100 %

Cohésion sociale

> Créer une culture du risque pour les actions préventives ou curatives

> Nombre de supports de communication DICRIM édités

Épanouissement

> Prise de conscience des particularités climatiques et topographiques du territoire, et des pollutions présentes

> Part de surfaces occupées sur des sols et sites potentiellement pollués

Consommation et production durable

> Urbanisation en fonction des zones à risques et constructions adaptées

> Lutte contre les pollutions

> Part des périmètres de captage faisant l'objet d'une mesure de protection ou de gestion

> Surface totale faisant l'objet de mesures de maîtrise des risques et pollutions

Gouvernance

> Sensibilisation et implication de tous les acteurs concernés du territoire

> Diversité des acteurs engagés



BRUGES **UNE**
COMMUNE QUI SOUTIENT
UNE ÉCONOMIE LOCALE
ALTERNATIVE

n°13 FICHE ACTION




Accompagnement des entreprises et administrations du territoire en matière d'écoresponsabilité, de mobilité durable et de préservation de la biodiversité.

Pourquoi cette fiche-action ?

La commune de Bruges accueille un riche tissu économique, composé de plus de 600 entreprises, des antennes de grandes administrations publiques, ainsi que l'une des plus grandes zones de fret du sud-ouest de la France. Dans le contexte de mutation actuelle, l'implication du monde économique et l'exemplarité des administrations sont nécessaires, pour limiter les impacts sur l'environnement, agir pour la santé publique et faire évoluer les pratiques de consommation et de production. Il est important de valoriser ceux qui s'engagent et de créer un travail collaboratif sur ces sujets transversaux. Certains employés peuvent être Brugeais, ou deux établissements peuvent travailler sur des problématiques similaires. Parce que l'on avance plus vite ensemble, la municipalité inscrit donc l'accompagnement des entreprises et administrations en matière de développement durable, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à l'Agenda 21, au développement économique
- Services urbanisme et aménagement, Agenda 21, communication

Partenaires associés ou à mobiliser

- Entreprises et administrations du territoire
- Bordeaux Métropole
- Conseil Général de la Gironde
- CCI de Bordeaux
- CEBA
- Réseau TBC / Kéolis

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : préservation de la biodiversité et des ressources, réduction des pollutions
- **Economiques** : optimisation des coûts par l'optimisation des produits, des usages et des pratiques
- **Sociaux** : amélioration du cadre de vie pour les employés et les riverains, engagement collectif pour la réduction des pollutions pour les générations actuelles et futures

Les actions d'ici 6 ans?

Mise en place d'un PDIE* pour les entreprises et administrations du Tasta, et soutien aux PDE*

- Soutien à la création d'un groupe de travail accompagné des partenaires du transport et de la mobilité
- Information et communication pour inciter au management de la mobilité

Accompagner et valoriser les engagements écoresponsables

- Créer un réseau des entreprises écoresponsables : retours d'expériences, information, rencontres, mutualisation, actualités
- Créer un groupe travail avec les administrations publiques afin de mieux articuler les actions entre collectivités et partenaires publics
- Information sur les dispositifs existants et événements pour soutenir et valoriser les actions écoresponsables
- Valorisation de l'écoresponsabilité au forum annuel du CEBA

Soutien au ferroutage pour le transport des marchandises

- Participation au groupe de travail de Bordeaux Métropole concernant le transport de marchandises par voie ferrée

Développer la gestion raisonnée sur les sites tertiaires et publics

- Accompagnement d'une ou plusieurs entreprises et administrations pilotes, pour une cohérence d'actions en faveur de la nature, de la santé publique et du cadre de vie brugeais
- Information et sensibilisation pour inciter à la gestion raisonnée

Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités

➤ Objectifs

➤ Indicateurs

➤ Cibles 2020

Biodiversité

- Préservation de la biodiversité

- Part de sites tertiaires, composés d'espaces verts, en gestion raisonnée

En hausse
(base 2014)

Climat

- Réduction des gaz à effet de serre - économies d'énergies et de ressources

- Part d'employés et agents abonnés aux transports en commun
- Part d'établissements ayant mis en œuvre un PDE ou PDIE
- Nombre de PDE, PDA et PDIE

En hausse
(base 2014)

Cohésion sociale

- Convivialité par les déplacements partagés
- Dynamique en réseau

- Part d'employés et agents pratiquant le covoiturage
- Nombre de structures participant à moijecovoiture.com

En hausse
(base 2014)

Épanouissement

- Meilleure qualité de l'air
- Accompagnement au changement

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées en interne

Consommation et production durable

- Choix de produits et actions plus respectueuses de l'homme et de l'environnement

- Part d'établissements engagés dans des démarches responsables
- Part des déchets professionnels valorisés
- Part de bâti tertiaire énergétiquement performant
- Part des établissements certifiés ISO 14001, ou engagés dans un système de management environnemental

Gouvernance

- Implication des acteurs concernés

- Nombre et part d'établissements participant aux réseaux, rencontres et événements sur l'écoresponsabilité

En hausse
(base 2014)

n°14 FICHE ACTION



Développement de l'économie sociale et solidaire collaborative.

Pourquoi cette fiche-action ?

Pour réaliser des économies et consommer autrement, il y a le système D, il y a aussi la mise en réseau. Connaître et échanger les compétences, savoir-faire, services des uns et des autres, permettent de trouver des solutions ensemble et de s'entraider. A l'échelle locale, les systèmes d'échanges alternatifs à la consommation de masse, se mettent en place. La municipalité inscrit donc le développement de l'économie sociale et solidaire*(ESS), comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à la solidarité, à l'emploi, à l'économie et à l'attractivité, à l'Agenda 21
- CCAS

Partenaires associés ou à mobiliser

- ESB – service civique
- CEBA
- Mission locale
- Entreprises / Associations
- Citoyens
- MJC
- Eurêka Services
- DSI

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : préservation de la biodiversité, réduction des pollutions, de l'utilisation des ressources naturelles
- **Economiques** : création d'une filière économique alternative pour la consommation responsable
- **Sociaux** : économie locale basée sur l'échange et la participation citoyenne, valorisation des compétences, lien social

Les actions d'ici 6 ans?

Mettre en réseau les professionnels de l'ESS

➤ Mise en réseau des acteurs socio-économiques de la commune pour évaluer les opportunités dans ce domaine

Participation citoyenne pour l'économie sociale et solidaire

➤ Etude de besoins pour la mise en place d'une structure ESS sur Bruges : recyclerie-ressourcerie, conciergerie solidaire, épicerie sociale et solidaire, plate-forme de troc, accorderie pour le troc de services entre Brugeais

➤ Information sur le système d'échange local* (SEL) et le crowdfunding (financement participatif citoyen des projets et actions d'intérêt collectif)

➤ Soutien à la création d'initiatives ESS à tous les âges



Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités ➤ Objectifs ➤ Indicateurs ➤ Cibles 2020

Biodiversité

➤ Préservation de la biodiversité, des ressources et réduction des pollutions

➤ Nombre de projets et actions ESS permettant de réduire les impacts sur l'environnement

En hausse
(base 2014)

Climat

➤ Adaptation au changement climatique

➤ Nombre de projets et actions ESS permettant de réduire les impacts sur le climat

En hausse
(base 2014)

Cohésion sociale

➤ Dynamique collective

➤ Nombre de services échangés

En hausse
(base 2014)

Épanouissement

➤ Mise en réseau

➤ Nombre d'inscrits aux structures ESS mises en place

Consommation et production durable

➤ L'ESS créatrice d'emplois

➤ Nombre d'emplois créés dans les filières de l'économie sociale et solidaire

En hausse
(base 2014)

Gouvernance

➤ Implication des acteurs du territoire

➤ Nombre d'acteurs socio-économiques participant aux actions

n°15 FICHE ACTION



Soutien à l'emploi local, à l'insertion sociale et à l'innovation durable.

Pourquoi cette fiche-action ?

L'entrée ou le retour dans la vie professionnelle reste une étape décisive, et souvent complexe. Mettre en relation l'offre et la demande, soutenir la collaboration des acteurs de l'insertion, faciliter les parcours professionnels, et impliquer les jeunes dans la vie de la collectivité, sont autant de prérogatives à poursuivre. L'emploi évolue en fonction du contexte économique, environnemental et social. Le développement durable peut être une source de dynamique économique et d'emploi grâce à l'innovation. La municipalité inscrit donc le soutien à l'emploi local, à l'insertion sociale et à l'innovation durable, comme priorité de l'Agenda 21.

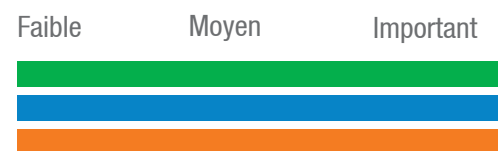
Les porteurs de l'action

- Elus à la jeunesse, à l'emploi, à l'économie et à l'attractivité
- Services jeunesse, solidarité et emploi, juridique

Partenaires associés ou à mobiliser

- ESB – service civique
- CEBA
- Eurêka Services
- MJC
- Entreprises
- Mission locale
- DSI

Gains attendus à la clé !



- **Environnementaux** : préservation de la biodiversité, réduction des pollutions et des ressources naturelles
- **Economiques** : création de filières économiques dans une logique de développement durable pour s'adapter aux mutations sociétales
- **Sociaux** : épanouissement professionnel, mise en réseau, lutte contre l'exclusion sociale, innovation

Les actions d'ici 6 ans?

Création d'emplois dans les filières de production et de services écoresponsables

- Incitation à l'implantation d'entreprises engagées sur la commune

- Valorisation des filières d'emploi en matière de développement durable lors du forum du CEBA

Emploi pour les jeunes

- Organisation du forum jeunesse en lien avec le CEBA pour mettre en relation les jeunes et les entreprises
- Accompagnement des chantiers d'insertion et éducatifs pour les jeunes
- Développer des missions pour les jeunes en lien avec les projets de l'Agenda 21

Insertion professionnelle grâce au tissu économique local

- Intégration d'une clause d'insertion sociale dans les marchés publics appropriés de la collectivité
- Partenariat PLIE*-SEMIB pour l'intégration de la clause d'insertion sociale, à visée qualifiante, dans les marchés
- Information aux entreprises et aux citoyens sur les services en insertion sur la commune

Comment évaluer l'action ?

- Finalités
- Objectifs
- Indicateurs
- Cibles 2020

Biodiversité

- Préservation de la biodiversité et des ressources
- Réduction des pollutions

- Part des entreprises sur la commune, dont l'activité contribue à la préservation de la biodiversité, à la réduction de l'utilisation des ressources ou à la réduction des pollutions

Climat

- Adaptation au changement climatique

- % d'entreprises sur la commune, dont l'activité contribue à l'adaptation au changement climatique

Cohésion sociale

- Accompagnement à la professionnalisation

- Nombre de Brugeais faisant l'objet d'un accompagnement individualisé vers l'emploi soutenu par la collectivité
- Part des personnes handicapées dans l'effectif de la collectivité

Épanouissement

- Formation et insertion professionnelle

- Nombre de travailleurs en mission d'insertion dans le cadre des marchés publics
- Nombre de missions et de projets pour l'insertion des jeunes

En hausse
(base 2014)

Consommation et production durable

- Marchés publics responsables

- Part de marchés publics intégrant une clause d'insertion sociale
- Part des entreprises sur la commune, dont l'activité contribue au développement durable
- Nombre d'emplois dans les filières de production durables et les activités innovantes

20 %

Gouvernance

- Implication des acteurs du territoire

- Part de travailleurs en insertion chez les particuliers
- Part de travailleurs en insertion dans les entreprises
- Nombre d'associations d'insertion ou intermédiaires soutenues

n°16

FICHE ACTION



Engagement des commerçants et artisans pour le développement durable.

Pourquoi cette fiche-action ?

Les commerçants et artisans sont des acteurs majeurs du tissu économique local. Ils sont quotidiennement en contact avec la population : interventions pour le bâti, alimentation, réparation, maîtrise de l'énergie, biens courants, services quotidiens, etc. Ils occupent un rôle essentiel dans la société locale. Leur métier leur permet de transmettre de l'information, de montrer l'exemple et d'inciter à la consommation responsable*. La municipalité inscrit donc l'engagement des commerçants et artisans pour le développement durable, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à l'économie
- Service Agenda 21, Communication

Partenaires associés ou à mobiliser

- Associations de commerçants
- Commerçants
- Bordeaux Métropole
- CAPEB
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- CCI de Bordeaux

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : préservation de la biodiversité, réduction des pollutions et de l'utilisation des ressources
- **Economiques** : filières économiques locales et métiers dans une logique de développement durable
- **Sociaux** : épanouissement professionnel, mise en réseau, innovation et adaptation

Les actions d'ici 6 ans?

Accompagnement pour l'évolution des pratiques sur la commune

- Création d'une charte du commerce engagé pour la définition d'objectifs communs en matière de développement durable

- Mise en place de la valorisation des déchets alimentaires sur le marché de plein air

Mise en réseau des commerçants et artisans pour la production et la consommation responsables

- Information, actualités, accompagnement
- Implication dans les projets Agenda 21
- Echanges, retours d'expériences

Valorisation des commerçants et artisans engagés sur la commune

- Communication spécifique visible pour les consommateurs
- Soutien aux actions de développement durable dans le cadre des subventions
- Participation des commerçants à des appels à projets supra-territoriaux
- Participation des commerçants à la diffusion d'information sur les actions écocitoyennes destinées au grand public (ex : kits d'économie d'eau)

Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités

➤ Objectifs

➤ Indicateurs

➤ Cibles 2020

Biodiversité

- Préservation de la biodiversité
- Réduction de l'utilisation des ressources et pollutions

- Nombre d'actions réalisées par les commerçants et les artisans pour la préservation des ressources et de la biodiversité

En hausse
(base 2014)

Climat

- Adaptation au changement climatique

- Nombre d'actions réalisées par les commerçants pour la maîtrise énergétique
- Nombre d'interventions par les artisans pour la maîtrise énergétique

En hausse
(base 2014)

Cohésion sociale

- Dynamique collective

- Diversité des commerçants et artisans engagés (secteur d'activité, quartiers)

En hausse
(base 2014)

Épanouissement

- Information au grand public

- Nombre de commerçants et artisans mettant en place des actions de communication sur le développement durable à destination des consommateurs
- Nombre d'actions réalisées par les commerçants et les artisans pour la santé

En hausse
(base 2014)

Consommation et production durable

- Changement de pratiques

- Nombre de commerçants et artisans engagés dans des actions de production et consommation responsables
- Nombre d'actions écoresponsables réalisées depuis le lancement de l'Agenda 21

En hausse
(base 2014)

Gouvernance

- Implication des acteurs du territoire

- Nombre de commerçants participant aux actions collectives et aux appels à projets

En hausse
(base 2014)

n°17

FICHE ACTION




Promotion de la consommation responsable et de proximité.

Pourquoi cette fiche-action ?

En tant que consommateurs, nous sommes en mesure de faire évoluer rapidement les modes de production actuels, vers des modes de production plus économes en ressources, plus respectueux de la santé et de l'environnement. Nous avons également le pouvoir de soutenir les petits commerces de proximité qui animent la vie de quartier et facilitent les modes doux, et de soutenir ceux qui proposent des produits de qualité. La municipalité inscrit donc la promotion de la consommation responsable et de proximité, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à l'économie, à l'agriculture
- Service Agenda 21
- RPA, résidence pour personnes âgées «Le Sourire»

Partenaires associés ou à mobiliser

- Associations de commerçants
- Commerçants
- MIAM / AMAP
- Producteurs locaux
- Conseil Régional d'Aquitaine
- CCI de Bordeaux
- Chambre des métiers et de l'artisanat

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : préservation de la biodiversité et réduction des pollutions, des ressources naturelles
- **Economiques** : filières économiques locales et métiers dans une logique de développement durable
- **Sociaux** : soutien aux acteurs et producteurs engagés, alternative à la consommation de masse, santé par les produits sains et de qualité, vie de quartier et de proximité

Les actions d'ici 6 ans?

Développement de l'offre en produits biologiques

- Mise en place d'une vente directe saisonnière de produits bio et locaux* à la RPA «Le Sourire»
- Développement de l'offre bio sur le marché de plein air

Valorisation des produits écoresponsables et circuits courts

- Valorisation des produits écoresponsables (bio, équitables, régionaux) dans les commerces et restaurants de la ville par une communication spécifique
- Opération de valorisation des produits d'Aquitaine sur le marché de plein air
- Information sur les circuits courts* de la commune : AMAP, MIAM,...



- Etude sur la mise en place d'un marché fermier, ou marché de produits bio et locaux, au Tasta
- Identification des besoins en commerce sur la commune - réalisation d'une enquête sur la consommation responsable auprès des Brugeais



Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités ➤ Objectifs ➤ Indicateurs ➤ Cibles 2020

Biodiversité

- Préservation de la biodiversité et des ressources
- Réduction des pollutions

- Nombre de produits bio proposés sur la commune

En hausse
(base 2014)

Climat

- Adaptation au changement climatique

- Proportion d'habitants résidant à moins de 500 mètres de commerces de proximité, accessibles à pied

Cohésion sociale

- Dynamique collective

- Diversité des commerçants engagés (secteur d'activité, quartiers)

Épanouissement

- Information au grand public

- Nombre d'adhérents à des circuits courts sur la commune

En hausse
(base 2014)

Consommation et production durable

- Changement de pratiques

- Nombre de commerçants proposant des produits écoresponsables

En hausse
(base 2014)

Gouvernance

- Implication des acteurs du territoire

- Nombre et diversité d'acteurs engagés

En hausse
(base 2014)



BRUGES **UNE**
COMMUNE EXEMPLAIRE
ET CITOYENNE

n°18

FICHE ACTION



Mise en place d'une gestion responsable pour la collectivité.

Pourquoi cette fiche-action ?

Dans la mise en place de son Agenda 21, la collectivité se doit d'être exemplaire. Accompagner, responsabiliser et valoriser les services sont essentiels pour assurer, et confirmer dans le temps, le changement de pratiques. La collectivité doit également travailler en réseau et inscrire son action dans la dynamique territoriale de la CUB et de la Gironde. Le retour d'expériences et le travail collaboratif avec les communes étrangères sont également des richesses à valoriser. La municipalité inscrit donc la mise en place d'une gestion responsable pour la collectivité, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Tous les élus
- Direction Générale des Services
- Cabinet du maire
- Service ressources humaines
- Service communication

Partenaires associés ou à mobiliser

- Tous les services
- Conseil Général de la Gironde
- Bordeaux Métropole
- AJIB

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : réduction de l'usage de ressources et de l'impact environnemental
- **Economiques** : optimisation des consommations et soutien financier aux projets engagés
- **Sociaux** : dynamique collaborative entre services, entre délégations, avec les acteurs locaux, et les partenaires extérieurs

Les actions d'ici 6 ans?

Santé et sécurité au travail

➤ Intégration des enjeux de santé-environnement dans le document unique* et les actions du CHSCT

➤ Projets d'ergonomie



Généralisation des pratiques responsables et implication des services

➤ Projets des services intégrant les objectifs de développement durable

➤ Dossier pratique pour la gestion des projets de développement durable

➤ Veille réglementaire formalisée et recherche de financements pour le développement durable

➤ Plan de formation de la collectivité intégrant les objectifs et les projets de l'Agenda 21

➤ Intégration des objectifs d'écoresponsabilité* dans les documents RH

➤ Communication interne sur les projets Agenda 21

➤ Animation du réseau des correspondants développement durable

Engagement de la collectivité au-delà de son territoire

➤ Valorisation des actions Agenda 21 dans le cadre des appels à projets territoriaux

➤ Création d'un axe de travail sur le développement durable avec les villes jumelées pour les échanges d'expériences et la montée en compétences

Comment évaluer l'action ?

Finalités	Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020
Biodiversité	➤ Préservation des ressources	➤ Nombre de projets de services contribuant à la préservation de la biodiversité	En hausse (base 2014)
Climat	➤ Réduction des impacts environnementaux participant aux évolutions climatiques	➤ Nombre de projets de services contribuant à la réduction des impacts sur le climat	En hausse (base 2014)
Cohésion sociale	➤ Dynamique collective et transversale en interne et en externe	➤ Part des femmes et niveau de responsabilité dans l'administration et parmi les élus	
Épanouissement	➤ Accompagnement au changement - montée en compétences	➤ Part des services et nombre d'agents bénéficiant de formations en lien avec les projets Agenda 21 ➤ Part des élus formés aux nouvelles pratiques	En hausse (base 2014) 100 %
Consommation et production durable	➤ Produits écoresponsables et évolution des pratiques	➤ Part du budget municipal en lien avec les objectifs de l'Agenda 21 (fonctionnement / investissement)	En hausse (base 2014)
Gouvernance	➤ Sensibilisation et implication de tous les acteurs concernés	➤ Nombre et diversité des agents de la collectivité sensibilisés à l'Agenda 21	

n°19 FICHE ACTION



Plan d'actions pour les manifestations publiques responsables.

Pourquoi cette fiche-action ?

L'organisation d'une manifestation publique génère l'achat de produits, l'utilisation d'eau et d'énergie, l'utilisation de matériel et la production de déchets. Dans un souci de cohérence et d'exemplarité, l'évolution des pratiques vers des modes de production et de consommation durables s'appliquent directement à l'organisation des manifestations. La municipalité inscrit donc la mise en place d'un plan d'actions pour les manifestations publiques responsables*, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Tous les élus
- Cabinet du maire
- Service manifestations publiques, sports, communication, propreté

Partenaires associés ou à mobiliser

- Services organisant des manifestations
- Associations
- Ecoles
- Conseil Général de la Gironde
- Bordeaux Métropole

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : réduction des impacts sur l'environnement, valorisation des déchets

- **Economiques** : achat de produits écoresponsables, réduction des produits jetables et du gaspillage

- **Sociaux** : dynamique collaborative pour des manifestations responsables

Les actions d'ici 6 ans?

Mise en place d'actions écoresponsables dans les 4 grandes manifestations de la ville

- Marché de Noël, Bruges en fête, Nouveaux Brugeais et Salon des associations, Vœux du Maire

Implication du public et des organisateurs de manifestations

- Sensibilisation des organisateurs de manifestations (associations, écoles, quartiers,...)
- Valorisation des manifestations écoresponsables
- Communication in situ pour sensibiliser les visiteurs

Développement des manifestations sportives écoresponsables

- Poursuite de l'engagement écoresponsable pour le Semi- Marathon des Jalles, tenant compte des critères d'organisation de manifestations en milieux naturels

- Sensibilisation et accompagnement des associations sportives pour la prise en compte du développement durable lors de leurs manifestations

- Sensibilisation des joueurs, professionnels du sport, bénévoles et public pour leur implication

Création d'un cahier des charges pour les manifestations publiques responsables

- Mise en place d'une gouvernance inter-services pour créer une cohérence d'actions
- Identification des enjeux et objectifs annuels de progression dans les manifestations
- Définition des moyens et besoins, création d'outils pratiques

Comment évaluer l'action ?

Finalités	Objectifs	Indicateurs	Cibles 2020
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux forêts gérées durablement et préservation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Part des manifestations appliquant des actions de préservation de l'environnement 	En hausse (base 2014)
Climat	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduction des impacts environnementaux participant aux évolutions climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Part des manifestations privilégiant les économies d'eau et d'énergie 	En hausse (base 2014)
Cohésion sociale	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dynamique collective et transversale en interne et en externe 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Part de manifestations avec pratiques écoresponsables dans les écoles et les quartiers 	En hausse (base 2014)
Épanouissement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement au changement - montée en compétences 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Part des services et d'agents concernés sensibilisés à l'organisation de manifestations responsables ➤ Part des élus formés aux nouvelles 	100 % 100 %
Consommation et production durable	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Choix de produits écoresponsables - adaptation des pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Part des manifestations publiques pour lesquelles les critères de développement durable sont pris en compte ➤ Part des manifestations privilégiant les produits bio et locaux 	En hausse (base 2014)
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sensibilisation et implication de tous les acteurs concernés 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Part des associations engagées dans le changement de pratiques 	En hausse (base 2014)

n°20

FICHE ACTION



Généralisation de la commande publique responsable.

Pourquoi cette fiche-action ?

C'est en choisissant des produits et services, intégrant les principes du développement durable, que la collectivité soutient l'évolution des secteurs économiques. L'évolution des pratiques et services plus respectueux de l'homme et de l'environnement dépend grandement de l'évolution de la commande publique, qui représente 15 % du PIB national et 19 % du PIB de l'Union Européenne. La municipalité inscrit donc la généralisation de la commande publique responsable*, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus aux finances, à l'Agenda 21
- Direction Générale des Services
- Service juridique
- Services concernés par des marchés publics

Partenaires associés ou à mobiliser

- Association 3AR - Achats responsables d'Aquitaine
- Bordeaux Métropole
- Conseil général de la Gironde

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : réduction des impacts environnementaux par le choix de services et produits écoresponsables
- **Economiques** : optimisation des coûts par la mutualisation, et sur le long terme par la prise en compte du cycle de vie des produits
- **Sociaux** : dynamique collaborative entre services, entre délégations, avec les acteurs référents pour la commande publique responsable

Les actions d'ici 6 ans?

Visibilité de la commande publique responsable

➤ Suivi interne formalisé de la responsabilité de l'achat public en fonction des enjeux de l'Agenda 21

➤ Communication sur l'écoresponsabilité de la commande publique

Accompagnement des services

➤ Sensibilisation des services lors du lancement ou du renouvellement des marchés pour la prise en compte des objectifs de développement durable réglementaires et communaux, en cohérence avec les projets de l'Agenda 21

➤ Formations pour la montée en compétences des services concernés

➤ Définition de critères adaptés dans les cahiers des charges techniques, en fonction des objectifs de l'Agenda 21

➤ Participation de la commune aux travaux du réseau des achats responsables d'Aquitaine 3AR

Mutualisation des produits et services

➤ Réflexion systématique sur la mutualisation possible entre services lors du lancement ou renouvellement des marchés

➤ Participation au groupe de travail intercommunal sur la mutualisation et les groupements d'achats des collectivités

Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités ➤ Objectifs ➤ Indicateurs ➤ Cibles 2020

Biodiversité

➤ Préservation des ressources et de la biodiversité

➤ Part des marchés publics concernés intégrant la réduction de consommation de ressources

100 %

➤ Part des achats de bois certifié ou provenant de forêts gérées durablement

100 %

Climat

➤ Réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation au climat

➤ Part des marchés publics concernés pour lesquels l'adaptation au changement climatique est prise en compte

100 %

Cohésion sociale

➤ Dynamique collective et transversale en interne et en externe

➤ Part des services impliqués dans l'évolution de la commande publique

Épanouissement

➤ Accompagnement au changement - montée en compétences

➤ Part des services et délégations accompagnés sur la commande publique responsable

En hausse (base 2014)

Consommation et production durable

➤ Choix de produits écoresponsables - adaptation des pratiques

➤ Part des marchés concernés de la collectivité intégrant des critères de santé-environnement

100 %

➤ Part des marchés publics concernés dont l'analyse du cycle de vie des produits, dont la fin de vie, est prise en compte

En hausse (base 2014)

Gouvernance

➤ Sensibilisation et implication de tous les acteurs concernés

➤ Part de prestataires et fournisseurs engagés pour le développement durable à travers leurs produits ou services

En hausse (base 2014)

n°21 FICHE ACTION



Réduction, tri et valorisation des déchets municipaux.

Pourquoi cette fiche-action ?

Les activités quotidiennes de la collectivité sont génératrices de déchets qu'il est nécessaire de réduire et de valoriser pour des modes de consommations plus responsables. La municipalité inscrit donc la réduction, le tri et la valorisation des déchets municipaux, comme priorités de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à l'environnement, aux affaires générales, aux finances
- Services ressources, communication

Partenaires associés ou à mobiliser

- Tous les élus et services
- Partenaires, acteurs du recyclage et de la valorisation
- Bordeaux Métropole
- Conseil Général de la Gironde
- Services décentralisés de l'Etat

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : réduction de l'empreinte environnementale par la préservation des ressources et la valorisation
- **Economiques** : optimisation des coûts et des consommations
- **Sociaux** : dynamique collaborative entre services et délégations

Les actions d'ici 6 ans?

Valorisation pour les déchets générés par les services

- Tri sélectif : mise en place de filières de valorisation et objectifs de réduction, suivi chiffré du recyclage des déchets
- Communication et sensibilisation en interne (guide de tri, procédures,...)

- Optimisation du tri des déchets spécifiques générées par les activités techniques
- Formation guide composteur et tri sélectif pour les agents concernés et partenaires

Mise en place du Plan o papier

- Suivi formalisé des consommations de papier dans les services : réduction du gaspillage, utilisation optimale du papier et des impressions dans les activités quotidiennes

- Définition d'un plan d'actions pour les réduire
- Plan de dématérialisation administratif, dans les services ressources
- Communication responsable : optimisation des documents, mises en page, impressions, de l'encre utilisée ; prestataires engagés ; produits écoresponsables ; sensibilisation des partenaires



Comment évaluer l'action

➤ Finalités ➤ Objectifs ➤ Indicateurs ➤ Cibles 2020

Biodiversité

- Soutien aux forêts gérées durablement et préservation des ressources

- Nombre de ramettes A4 achetées par personne
- Kg de papier consommé par personne

En Réduction (base 2014)

Climat

- Réduction des impacts environnementaux participant aux évolutions climatiques

- Kg de déchets produits et valorisés

Cohésion sociale

- Dynamique collective et transversale

- Part des services ayant réduit sa quantité de papier

Épanouissement

- Accompagnement au changement

- Nombre et part des agents sensibilisés au tri et à la valorisation des déchets

100 %

Consommation et production durable

- Changement de pratiques

- Part des déchets de la collectivité valorisés

Gouvernance

- Sensibilisation et implication de tous les acteurs concernés

- Part des associations engagées dans le changement de pratiques

n°22

FICHE ACTION



Renforcement de la restauration municipale écoresponsable.

Pourquoi cette fiche-action ?

Le développement durable amène à produire mieux et à consommer moins. Aujourd'hui, près de 35 % de la nourriture préparée dans les restaurants scolaires, servie ou non, est jetée. En attendant que la réglementation évolue pour limiter le gaspillage à toutes les étapes de la chaîne alimentaire, des solutions peuvent être mises en place pour sensibiliser les consommateurs et valoriser les déchets alimentaires. L'introduction du bio dans les repas est également un objectif à renforcer. La municipalité inscrit donc le renforcement de la restauration municipale écoresponsable, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à la vie scolaire et petite enfance, à la solidarité et aux aînés
- Services scolaire, périscolaire, ALSH, jeunesse, RPA, Petite enfance

Partenaires associés ou à mobiliser

- Conseil Général de la Gironde
- Bordeaux Métropole
- SIVOM du Haut-Médoc / SRA Ansamble
- Ecoles / Collège / RPA / Association du Pin Vert
- ARBIO

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : réduction des impacts sur l'environnement
- **Economiques** : soutien à l'économie locale et optimisation des coûts par le choix des circuits courts (réduction des intermédiaires, soutien aux producteurs locaux, distances de transports réduites) ; réduction du gaspillage
- **Sociaux** : dynamique collaborative autour de l'alimentation saine et de la consommation responsable

Les actions d'ici 6 ans?

Sensibilisation des jeunes au gaspillage alimentaire

- Créer une dynamique globale sur la commune en impliquant et en valorisant les actions du collège sur cette question
- Création d'actions jeunesse en lien avec la lutte contre le gaspillage alimentaire

Sensibilisation des seniors au gaspillage alimentaire

- Mesure du gaspillage alimentaire, sensibilisation du personnel et des convives du restaurant de la RPA
- Collaboration avec le SIVOM et SRA Ansamble dans la recherche de solutions
- Intégration de la question de la valorisation des déchets alimentaires dans le fonctionnement du restaurant (table de tri, zone de tri des déchets alimentaires et non alimentaires, actions de compostage et lombricompostage)

Introduction de 20 % de bio dans le marché de restauration des crèches municipales

- Organisation logistique, choix de producteurs girondins, sensibilisation des familles aux produits bio, à l'alimentation saine et équilibrée

- Signature de la charte d'engagement de la collectivité pour l'obtention du deuxième label Territoire bio engagé.

Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

- Collaboration entre tous les restaurants scolaires pour rechercher des solutions, dans le cadre du projet éducatif de la restauration
- Collaboration avec le SIVOM et SRA Ansamble dans la recherche de solutions
- Sensibilisation régulière des enfants et des familles (dans les classes, dans les lieux de restauration, TAP,...)
- Intégration de la question de la valorisation des déchets alimentaires dans le fonctionnement des restaurants (table de tri, zone de tri des déchets alimentaires et non alimentaires, actions de compostage et lombricompostage)
- Identifier des partenaires pour la valorisation de certains déchets alimentaires

Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités ➤ Objectifs ➤ Indicateurs ➤ Cibles 2020

Biodiversité	➤ Limitation des pollutions		
Climat	➤ Réduction des impacts environnementaux par la valorisation des déchets	➤ Part des déchets alimentaires valorisés	En hausse (base 2014)
Cohésion sociale	➤ Dynamique collective et transversale	➤ Nombre d'écoles menant des actions sur le gaspillage alimentaire ➤ Nombre de professeurs, animateurs et partenaires impliqués	100 %
Épanouissement	➤ Accompagnement au changement - montée en compétences	➤ Nombre d'actions de sensibilisation menées sur le gaspillage alimentaire et l'alimentation saine	En hausse (base 2014)
Consommation et production durable	➤ Choix de produits écoresponsables et adaptation des pratiques	➤ Part des denrées issues de l'agriculture biologique ou de HVE (Haute Valeur Environnementale)* dans les marchés de restauration de la collectivité ➤ Part des denrées issues du territoire girondin, dans un rayon de moins de 50 km	20 % En hausse (base 2014)
Gouvernance	➤ Sensibilisation et implication de tous les acteurs concernés	➤ Nombre et diversité d'acteurs sensibilisés dans le cadre des projets	

n°23 FICHE ACTION




Action collective d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) pour tous les âges.

Pourquoi cette fiche-action ?

Les mutations sociales, environnementales et économiques du début du 21ème siècle montrent clairement la voie d'une nouvelle génération de citoyens, basée sur l'écocitoyenneté* : par exemple, manger différemment en privilégiant la qualité et non la quantité, consommer responsable pour stopper les impacts à long terme sur notre planète, agir ensemble par les projets collectifs, réapprendre les richesses du jardinage et de la nature dont ils dépendent. Il est nécessaire d'accompagner ce changement collectif sur la commune, à tous les âges. La municipalité inscrit donc la mise en place d'une action collective d'éducation à l'environnement et au développement durable*, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à l'enfance et éducation, solidarité, aînés et relations intergénérationnelles
- Services scolaire, périscolaire, ALSH, jeunesse, petite enfance, sports, culture, animation seniors, RPA, aide à domicile, solidarité

Partenaires associés ou à mobiliser

- Ecoles / Crèches / Collège
- Association du Pin vert / maisons de retraite
- Associations
- Partenaires pédagogiques
- Bordeaux Métropole

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : nouveau rapport à la nature à tous les âges, préservation de l'environnement
- **Economiques** : application des éco-gestes pour réaliser des économies
- **Sociaux** : lien intergénérationnel pour la sensibilisation au développement durable, et la transmission des savoirs et pratiques

Les actions d'ici 6 ans?

Mise en place du réseau local d'éducation au développement durable pour la jeune génération

- Réunions périodiques avec les acteurs pédagogiques, autour des projets de développement durable, pour une cohérence d'actions sur la commune
- Application, de façon durable, des pratiques écocitoyennes avec les enfants et les jeunes dans les bâtiments, et communication sur les actions engagées
- Engager des projets collectifs de l'Agenda 21 avec les structures pédagogiques (gestion raisonnée, jardinage écologique

et jardin pédagogique du Tasta, économies d'énergie et d'eau, valorisation des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, pédi-bus,...)

Accompagnement des citoyens au changement

- Mise en place d'une sensibilisation aux éco-gestes dans les bâtiments publics
- Sensibilisation et information des Brugeais sur les sujets de l'Agenda 21 et son actualité (initiatives, réglementation, aides, manifestations...)
- Organisation d'animations et formations sur les sujets de l'Agenda 21



Sensibilisation des Seniors

- > Intégration de conférences sur le développement durable
- > Mise en place de projets collectifs de l'Agenda 21 afin de sensibiliser les aînés aux enjeux du développement durable et aux actions écocitoyennes du quotidien

Comment évaluer l'action ?

- > Finalités
- > Objectifs
- > Indicateurs
- > Cibles 2020

Biodiversité

- Connaissance de la biodiversité, des bienfaits et richesses de la nature
- Nombre de projets EEDD en lien avec la biodiversité

Climat

- Connaissance des effets du changement climatique et adaptation
- Economies d'énergies, d'eau et de ressources
- Nombre de projets EEDD en lien avec l'adaptation au changement climatique

Cohésion sociale

- Travail collaboratif local et mise en réseau
- Nombre et diversité des Brugeais sensibilisés

En hausse
(base 2014)

Épanouissement

- Partage des connaissances
- Accompagnement au changement
- Nombre d'outils de communication créés sur les thématiques de l'Agenda 21

Consommation et production durable

- Actions de communication, de sensibilisation et de soutien financier aux projets
- Budget alloué à la sensibilisation des habitants et aux projets EEDD

Gouvernance

- Sensibilisation et implication de tous les acteurs concernés
- Nombre et diversité d'acteurs du territoire participant aux actions

En hausse
(base 2014)

n°24

FICHE ACTION



Soutien à l'action collective écocitoyenne et au lien social dans et entre les quartiers.

Pourquoi cette fiche-action ?

L'écocitoyenneté se partage, se crée, ensemble, pour des résultats plus rapides et plus efficaces. Le lien social et l'action collective sont plus que jamais importants, à l'heure où il faut s'adapter à des changements économiques, sociaux et environnementaux. Chaque quartier de Bruges a son identité et ses forces, à mutualiser pour créer une ville plus économe en ressources et génératrice de coopérations. La municipalité inscrit donc le soutien à l'action collective écocitoyenne et au lien social, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus au sport, à la vie associative, à l'environnement, au développement économique, à la solidarité, à la jeunesse
- Cabinet du Maire
- Service communication Services jeunesse, sports, finances, cadre de vie, vie associative

Partenaires associés ou à mobiliser

- Associations
- Conseil Général de la Gironde
- Bordeaux Métropole
- Collectif Gironde en Transition
- Citoyens 21
- Collectifs et associations de quartiers

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : réduction des pollutions et de l'utilisation des ressources
- **Economiques** : optimisation des consommations et des coûts, réemploi, valorisation des déchets
- **Sociaux** : dynamique collaborative dans les quartiers et dans le monde associatif

Les actions d'ici 6 ans?

Valorisation des associations engagées

- Appels à projets pour développer l'écocitoyenneté dans les activités associatives
- Mise en réseau des associations engagées

Action citoyenne pour la valorisation des déchets

- Information et sensibilisation sur les filières de valorisation existantes pour les différents types de déchets
- Formation au compostage pour devenir guide ou maître composteur
- Soutien au compostage partagé, accompagner la distribution de bio-sceaux avec les réseaux de circuits courts
- Développement progressif du tri sélectif sur l'espace public
- Création d'une journée « Nettoyons la nature » pour récupérer les déchets sauvages

➤ Lancement d'une réflexion collective pour mettre en place un Jour de Récup' (anti-gaspi, réemploi, réparation et réutilisation, création de produits et objets écologiques)

Mise en réseau et valorisation des citoyens engagés

- Mobilisation et accompagnement de groupe citoyens sur des appels à projets territoriaux (Trophées Agenda 21, appels à projet)
- Mise en place d'un suivi et une participation à l'Agenda 21 dans les conseils de quartier, avec les Citoyens 21*



Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités ➤ Objectifs ➤ Indicateurs ➤ Cibles 2020

Biodiversité

- Préservation de la biodiversité et pollutions limitées
- Nombre de collectifs contribuant à l'observatoire de la biodiversité

Climat

- Connaissance des effets du changement climatique et adaptation
- Economies d'énergies, d'eau et de ressources
- Quantité de déchets ménagers et assimilés collectés par habitant (recyclables ou non)
- Part du territoire couvert par la collecte sélective
- Part des déchets ménagers recyclés

Cohésion sociale

- Travail collaboratif local et mise en réseau
- Proportion d'adhérents à des associations
- Nombre d'actions engagées par des collectifs citoyens (associations ou non)

En hausse
(base 2014)

Épanouissement

- Partage des connaissances
- Accompagnement au changement
- Nombre de citoyens et d'associations ayant été accompagnés dans le cadre des projets Agenda 21

Consommation et production durable

- Application des objectifs du développement durable
- Part des aides accordées par la collectivité, soumises à des critères de développement durable

En hausse
(base 2014)

Gouvernance

- Sensibilisation et implication des acteurs du territoire
- Nombre de Citoyens 21 et de conseillers de quartiers engagés

En hausse
(base 2014)

n°25 FICHE ACTION



Action culturelle en lien avec le développement durable.

Pourquoi cette fiche-action ?

L'art et la culture contribuent à l'épanouissement humain*, à la communication et au développement de la connaissance. Dans un cadre convivial, les actions artistiques facilitent le lien social. La culture est, par définition, un élément fondamental de la mise en place du développement durable. D'autre part, les représentations culturelles sont consommatrices d'énergies et génèrent des impacts sur l'environnement. Les artistes doivent être impliqués dans les évolutions de pratiques. La municipalité inscrit donc la mise en place d'une action culturelle en lien avec le développement durable, comme priorité de l'Agenda 21.

Les porteurs de l'action

- Elus à la culture, à la solidarité
- Services culturel, CCAS, manifestations

Partenaires associés ou à mobiliser

- Associations culturelles
- Artistes
- Association Cultures du cœur de la Gironde

Gains attendus à la clé !

Faible Moyen Important



- **Environnementaux** : réduction de l'empreinte environnementale
- **Economiques** : consommation et production responsables dans le cadre des actions culturelles
- **Sociaux** : accès à la culture pour tous, lien social et action écocitoyenne

Les actions d'ici 6 ans?

Faciliter l'accès de tous à la culture

➤ Culture Hors les murs afin de soutenir la culture pour tous, et créer des activités diverses dans les quartiers

➤ Cultures du cœur* pour l'accès à la culture et à des activités diverses pour des publics ciblés (spectacle, cours de cuisine,...)

Action culturelle écoresponsable

➤ Accueil des artistes en respectant les objectifs du développement durable (alimentation, déchets, déplacements, éclairage,...)

➤ Optimisation des documents culturels

➤ Format DCP pour les sourds et muets

➤ Intégration des thématiques de développement durable dans la saison culturelle de la ville (soirées cinéma, spectacles,...)

➤ Projet médiathèque intégrant les enjeux du développement durable (culture pour tous les âges, accessibilité, sobriété énergétique, cohésion sociale, etc.)

➤ Soutien à la création artistique à tout âge (ex : tremplins jeunes)



Comment évaluer l'action ?

➤ Finalités

➤ Objectifs

➤ Indicateurs

➤ Cibles 2020

Biodiversité

➤ Soutien aux forêts gérées durablement et préservation des ressources

➤ Nombre d'actions culturelles menées en faveur de la protection de la biodiversité

En hausse
(base 2014)

Climat

➤ Réduction des impacts environnementaux participant aux évolutions climatiques

➤ Part des représentations pour lesquelles l'éclairage est optimisé

En hausse
(base 2014)

Cohésion sociale

➤ Culture pour tous

➤ Nombre d'actions Hors les murs réalisées

Épanouissement

➤ Accompagnement au changement

➤ Nombre de personnes participant aux actions de Cultures du cœur

Consommation et production durable

➤ Choix de produits écoresponsables
➤ Adaptation des pratiques

➤ Part des actions culturelles pour lesquelles des produits écoresponsables ont été privilégiés

En hausse
(base 2014)

Gouvernance

➤ Sensibilisation et implication de tous les acteurs concernés

➤ Nombre d'associations culturelles engagées dans le changement de pratiques

ANNEXE

N°1



Evaluation de l'AGENDA 21 selon les 5 éléments déterminants du cadre de référence

1. La participation des acteurs



Rappel des objectifs

- › Formaliser les objectifs et règles de la participation dans l'Agenda 21
- › Prise en compte de la participation aux étapes-clés de l'Agenda 21
- › Existence d'une instance permanente de participation pour l'Agenda 21
- › La participation comme effet levier sur l'engagement de développement durable des acteurs

Indicateurs clés :

- › Part, nombre, âge, origine géographique et diversité des habitants et acteurs contribuant à l'Agenda 21
- › Part des actions de l'Agenda 21 impliquant des habitants ou des acteurs du territoire

2. L'organisation du pilotage



Rappel des objectifs

- › Portage politique fort et transversal à toutes les délégations
- › Comité de pilotage stratégique, impliquant les partenaires, pour l'Agenda 21
- › Pilotage opérationnel transversal efficace
- › Moyens nécessaires au pilotage prévus et mobilisés

Indicateurs clés :

- › Part des étapes et part des actions de l'Agenda 21 faisant l'objet d'une délibération
- › Nombre et diversité des acteurs, internes et externes, impliqués dans le dispositif de pilotage

3. La transversalité



Rappel des objectifs

- Favoriser l'articulation des actions, des compétences et des stratégies de la collectivité (ou du territoire) en vue d'améliorer leur cohérence
- Favoriser la transversalité des politiques, des actions et des pratiques
- Analyse transversale des impacts au regard de toutes les finalités du développement durable pour la prise de décision

Indicateurs clés :

- Part des délibérations intégrant une référence explicite à l'Agenda 21
- Nombre de démarches de développement durable accompagnées, incitées ou mises en réseau dans le cadre de l'Agenda 21
- Part des projets pilotés par plusieurs services ou plusieurs commissions

4. L'évaluation partagée



Rappel des objectifs

- Formaliser et accompagner de moyens le dispositif d'évaluation de l'Agenda 21
- Faire participer les acteurs internes et externes à l'évaluation de l'Agenda 21
- Un dispositif d'évaluation satisfaisant et utile pour l'atteinte des objectifs stratégiques et la pertinence des moyens mis en oeuvre pour l'Agenda 21
- Communication des résultats de l'évaluation de façon exhaustive, transparente et accessible pour tous

Indicateurs clés :

- Pourcentage des objectifs stratégiques affectés d'un indicateur de résultat quantifié (ou d'une tendance), assorti d'une échéance et suivi régulièrement
- Part des indicateurs stratégiques dont l'évolution est rendue publique

5. La stratégie d'amélioration continue



Rappel des objectifs

- Démarche d'amélioration continue lisible et partagée dans lequel est inscrit l'Agenda 21
- Agents et élus engagés dans une démarche d'apprentissage et d'amélioration continue (travail en réseau, échanges d'expériences, veille stratégique)
- Innovation en matière de développement durable suscitée par l'Agenda 21

Indicateurs clés :

- Taux de réalisation du programme d'action
- Nombre de jours consacrés à la construction d'une culture partagée de développement durable par les élus et les agents



ANNEXE

N°2



Vocabulaire de l'Agenda 21.

Fiche action n°1

> Gestion raisonnée /

La gestion raisonnée (ou gestion différenciée, harmonique ou durable) s'oppose au principe de gérer tous les espaces verts de la même façon, avec du gazon bien tondu, des plantations d'espèces exotiques annuelles, l'utilisation généralisée de produits chimiques..., alors que chacun d'eux a ses propres spécificités. De plus, elle s'oppose à l'idée que la nature n'a pas sa place dans les zones urbanisées.

La gestion raisonnée consiste à adapter le mode d'entretien aux caractéristiques et fonctions de chaque espace vert. Il s'agit d'appliquer la bonne gestion au bon endroit.

«Entretenir autant que nécessaire et aussi peu que possible»

Globalement, à l'échelle d'une commune ou d'une ville, la gestion différenciée se traduit par une diversité d'espaces verts, où chacun peut trouver son bonheur ! Il y a des espaces pour jouer et se prélasser dans l'herbe, des endroits où observer les plantes et les animaux, des espaces dédiés aux amoureux des jardins à la française et d'autres pour ceux qui préfèrent la beauté des fleurs sauvages. De plus, la gestion raisonnée a moins d'effets négatifs sur l'environnement et sur notre santé.

Fiche action n°2

> Biodiversité /

La biodiversité, c'est tout le vivant et la dynamique des interactions en son sein. Plus précisément, c'est l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, êtres humains, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et les interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, et, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

La vie sur terre comprend trois aspects interdépendants :

- > La diversité des espèces (dont l'espèce humaine). On estime aujourd'hui à plus de 10 millions le nombre d'espèces d'êtres multicellulaires, mais seulement 1,8 millions ont déjà été identifiées,
- > La diversité des individus (diversité des gènes) au sein de chaque espèce,

- > La diversité des milieux de vie (écosystèmes) : des océans, prairies, forêts... au contenu des cellules, en passant par la mare au fond du jardin...

La biodiversité est le produit de plus de 3 milliards d'années d'évolution et constitue un patrimoine naturel et une ressource vitale dont l'humanité dépend de multiples façons.

Fiche action n°3

> Zone Natura 2000 /

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites.

> Trame verte et bleue /

La Trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire. La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'étend jusqu'à la laisse de basse mer et dans les estuaires, à la limite transversale de la mer.

Une continuité écologique comprend des réservoirs de biodiversité (espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, habitats naturels en bon fonctionnement) et des corridors écologiques (connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers). Certains cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux ou encore zones humides, sont importants pour la préservation de la biodiversité en constituant à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

› Zone humide /

Selon la convention de Ramsar - traité international adopté en 1971 et entré en vigueur en 1975 - les zones humides sont «des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres». Au-delà de leur rôle écologique, les milieux humides présentent de nombreux intérêts sociaux et économiques et jouent un rôle majeur pour l'adaptation de notre société au changement climatique. Ils sont le support de nombreuses activités sources d'emplois verts non délocalisables (chasse, agriculture, pisciculture ou encore tourisme) et jouent un rôle clé dans la gestion des inondations. Signe de leur importance, ils sont les seuls au monde à faire l'objet d'une convention internationale spécifique, la Convention de Ramsar.

Fiche action n°4 › Capacité alimentaire /

Il s'agit de la capacité des populations à disposer de ressources alimentaires durables, notamment à l'échelle locale, et de terres agricoles. Le terme capacité alimentaire est également utilisée pour une l'échelle individuelle dans le but d'assurer une autoproduction alimentaire (conservation de jardins et de terres non polluées pour l'avenir, limiter l'urbanisation de terres agricoles et maraîchères).

› PEANP /

Le Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains, est un outil d'intervention foncière, qui répond aux nouveaux enjeux agricoles, forestiers ou paysagers, dans une logique de développement durable. Il permet une maîtrise de l'étalement urbain et une consommation raisonnée de l'espace ; la préservation des terres agricoles et l'accès facilité au foncier pour les futurs exploitants ; le soutien aux activités agricoles, avec le développement de nouveaux modes de production (pratiques durables, agriculture biologique) ; la valorisation de toutes les formes de commercialisation en circuits courts (marchés, vente directe, AMAP, restauration collective, points de vente collectifs...). négatifs sur l'environnement et notre santé.

Fiche action n°5 › Qualité environnementale du bâti /

Il ne s'agit pas d'une réglementation ni d'un label, mais d'une démarche volontaire de management de la qualité environnementale des opérations de construction ou de réhabilitation de bâtiment, basée sur 14 cibles HQE. Elle peut être certifiée et être étendue à d'autres objets, l'aménagement de zone par exemple. On parle aussi plus largement de «Qualité environnementale du cadre bâti» (QECB). La Démarche HQE®,

s'appuie, d'une part sur un système de management environnemental de l'opération établi (conduit sous la responsabilité du maître d'ouvrage), et d'autre part sur les exigences environnementales définies à l'origine du projet (selon son contexte et les priorités du maître d'ouvrage). Au-delà des matériaux, c'est la conception globale de l'ouvrage qui doit être prise en compte afin d'en apprécier la performance écologique.

Fiche action n°6 › Pollution lumineuse /

La pollution lumineuse est un excès nocturne de production lumineuse en milieu ouvert, d'origine humaine, conduisant à dégrader la perception de l'environnement. Concernant les animaux, la pollution lumineuse peut affecter leurs rythmes biologiques, leurs activités nocturnes ou leurs migrations. Chez les humains, la pollution lumineuse peut altérer les rythmes biologiques, en troublant le sommeil. De plus, elle réduit la visibilité du ciel nocturne et, sur le plan économique, conduit à une dépense inutile quand la lumière produite est dirigée vers le ciel.

L'éclairage public est le principal responsable. Autour d'une agglomération vue de loin, la zone urbanisée apparaît coiffée d'une coupole gazeuse de couleur orange (celle des lampes à vapeur de sodium). Des solutions d'éclairage mieux adaptées réduisent considérablement la pollution lumineuse et génèrent des économies.

Fiche action n°7 › Modes doux et alternatifs /

Les modes doux désignent des modes de transport actif, non motorisés comme la marche, mais pouvant être mécanisés comme le vélo, les rollers, la planche à roulettes, les poussettes, etc. Outre leurs bénéfices pour notre santé, ces modes dépourvus de motorisation ne consomment aucune énergie fossile et ne dégagent aucun polluant atmosphérique et aucun gaz à effet de serre.

Les modes alternatifs sont des modes de transport qui constituent une alternative à l'utilisation de mode de transport motorisé individuel (auto en solo et deux-roues motorisés) : modes doux, transports collectifs, covoiturage, voiture partagée.

Fiche action n°8 › Plan de déplacement administration /

Le Plan de Déplacements Administration est une démarche projet pour mettre en œuvre, sur un lieu d'activités professionnelles un ensemble cohérent d'actions destinées à inciter les salariés et autres usagers - visiteurs, clients, fournisseurs - à réduire leur utilisation individuelle de la voiture, au profit des autres modes ou usages : marche, vélo, transports collectifs, covoiturage, autopartage, ... Les livraisons et enlèvements de marchandises sont aussi concernés par ces actions. La démarche PDA doit préciser les objectifs quantifiés et

planifiés, les moyens à mettre en œuvre y compris financiers, ainsi que le mode de suivi et d'évaluation du plan. Le PDA s'applique aux administrations. On parle de PDE - Plan de déplacements entreprises - pour les entreprises.

Fiche action n°9

➤ Programme d'intérêt général (PIG) /

En France, un projet d'intérêt général désigne dans le domaine de l'aménagement du territoire un projet d'ouvrage, de travaux ou de protection, jugé d'utilité publique (décret de 1983 et est régi par les Articles R.121-1 à R.121-3 du Code de l'urbanisme. Peut constituer un PIG « tout projet d'ouvrage, de travaux ou de protection présentant un caractère d'utilité publique [...] destiné à la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'équipement, au fonctionnement d'un service public, à l'accueil et au logement des personnes défavorisées ou de ressources modestes, à la protection du patrimoine naturel ou culturel, à la prévention des risques, à la mise en valeur des ressources naturelles ou à l'aménagement agricole et rural (...) ».

Précarité énergétique /

Selon la loi, une personne est en situation de précarité énergétique lorsqu'elle « éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat énergétique ». 3,8 millions de ménages en France métropolitaine sont en situation de précarité énergétique dans leur logement (le foyer dépense plus de 10% de son budget pour ses factures d'énergie).

Fiche action n°10

➤ PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) /

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) est prévu par l'article 45 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il fixe - au minimum - les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement présentes sur le territoire de la commune (que ces circulations et aires relèvent de la voirie communale, intercommunale, départementale, nationale ou de voies privées ouvertes à la circulation publique).

Fiche action n°11

➤ Santé environnementale /

Selon la définition proposée par le bureau européen de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1994 lors de la conférence d'Helsinki, « la santé environnementale (environmental health) comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures ». Il existe depuis 1997 un cadre de référence (le modèle DPSEEA (Driving force-Pressure-State-Exposure-Effect-Action) qui a pour but d'analyser les principales relations entre les trois composantes (développement, environnement et santé) et de faciliter l'identification des politiques et des mesures susceptibles de prévenir les dommages sanitaires. Les forces motrices (développement économique, croissance de la population, technologies, etc.) exercent différentes pressions sur l'environnement (production de déchets, émissions de polluants, consommation de ressources naturelles). Ces pressions modifient l'état de l'environnement (quantité et qualité des ressources disponibles). L'altération de l'environnement a des conséquences en termes d'exposition des populations à certains dangers. Selon la gravité de ces dangers, le niveau et les conditions d'exposition, les dommages sanitaires (effets) seront plus ou moins importants.

Fiche action n°12

➤ DICRIM /

Le document d'information communal sur les risques majeurs recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune. Il contient les données locales, départementales et nationales nécessaires à l'information des citoyens au titre du droit à l'information. Elaboré à partir des informations disponibles transmises par le représentant de l'Etat dans le département, le Préfet, il contient quatre grands types d'informations :

- La connaissance des risques naturels et technologiques dans la commune,
- Les mesures prises par la commune, avec des exemples de réalisation, - Les mesures de sauvegarde à respecter en cas de danger ou d'alerte
- Le plan d'affichage de ces consignes : le maire définit le plan d'affichage réglementaire dans la commune, dans les locaux et terrains mentionnés dans le décret, selon l'arrêté du 27 mai 2003 relatif à l'affichage des consignes de sécurité devant être portées à la connaissance du public. Le plan figure dans le DICRIM. Les propriétaires ou exploitants des locaux et terrains concernés par l'information doivent assurer, eux-mêmes, l'affichage. Ainsi que toutes informations que le Maire peut juger utiles pour le citoyen ou les documents ayant été utilisés ou à venir lors de campagnes de communication (affiches, dépliants, brochures...).

➤ PPRI /

Le Plan de Prévention du Risque d'inondation délimite les zones du territoire exposées au risque d'inondation (plans de zonage et règlements). Il prévoit les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à mettre en œuvre, par les propriétaires, particuliers et les collectivités locales ou les établissements publics, afin de gérer au mieux l'occupation du sol (implantations, activités...). Il s'agit d'un document réalisé par les services de l'Etat et élaboré sous la responsabilité du préfet de la région. Il est à l'origine de la réglementation de l'utilisation des sols, en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis.

Fiche action n°13

➤ PDIE - PDE /

Le PDE (Plan de déplacement entreprises ou établissement ou des employés) répond au même objectif que le PDA (Plan de déplacement administration). C'est un projet mis en place par un employeur pour inciter ses collaborateurs, ses clients et ses fournisseurs à réduire l'usage de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport moins polluants.

Le PDIE (Plan de déplacement inter-entreprises) est un ensemble de mesures mutualisées entre les entreprises, par exemple d'une même zone d'activité, afin de renforcer les mesures alternatives à l'échelle d'une zone géographique.

Fiche action n°14

➤ Economie sociale et solidaire /

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'organisations privées ou publiques sous forme d'entreprises, coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ces organisations adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs : recherche d'une utilité collective, non-lucrativité ou lucrativité limitée (bénéfices réinvestis au service du projet collectif), gouvernance démocratique (primauté des personnes sur le capital : « 1 personne = 1 voix », implication des parties prenantes). Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques. En 2010, l'ESS emploie 2,34 millions de personnes en France, soit près de 10% des salariés. Les effectifs les plus importants interviennent dans les domaines de l'action sociale, des activités financières et d'assurance, de l'enseignement et de la santé.

➤ Système d'échange local /

Un système d'échange local est un système d'échange alternatif au système monétaire et économique traditionnel. Il rassemble au sein d'une association ou d'un réseau des personnes qui échangent entre elles des biens et des services, sans souci mercantile et sans utiliser d'argent. Les personnes font appel à une unité de compte, en général basée sur le temps passé (donc indépendant de la qualification requise) et dont le nom varie d'un système à l'autre (exemple: le « grain de sel », la « truffe », la « châtaigne »...). Cette « monnaie » n'a pas de valeur financière, mais seulement d'échange. Basé sur le troc, le respect de chacun, l'esprit de partage et de coopération, le Système d'échange local permet à chacun de participer à l'économie locale en apportant aux autres ce qu'il sait faire et en leur demandant ce dont il a besoin. Il permet à ceux qui ne disposent pas de ressources financières ou qui sont au chômage d'avoir accès à des services en échange de prestations qu'ils peuvent réaliser.

Fiche action n°15

➤ PLIE /

Fondé sur la base de diagnostic de territoires partagés, les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi sont des outils des politiques territoriales de l'emploi. Créés à l'initiative des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales, les PLIE poursuivent un objectif clairement identifié d'accès à l'emploi durable de personnes exclues du monde du travail. Pour cela, les PLIE proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics. Il existe 190 PLIE en France.

Fiche action n°16

➤ Consommation responsable /

La consommation responsable ou consommation soutenable est un comportement qui intègre le fait que les ressources sont limitées, et correspond à un engagement civique actif en vue de la qualité de vie personnelle et collective. Elle peut être définie ainsi :

- disposer de produits conçus dans des conditions sociales dignes : pas de travail des enfants, respects de la personne humaine, conditions de travail non dégradantes,...
- développer des produits ayant le moindre impact environnemental : circuit-court, produits de saison, moindre déchets, moindre consommation de ressource pour la fabrication, moindre impact carbone, ...
- développer une consommation respectueuse des inégalités d'accès aux ressources et orientée vers une juste répartition des bénéfices de l'exploitation des ressources (coopération nord-sud réelle, maintien d'une agriculture et d'une industrie de proximité, localisation des productions en équilibre entre acteurs de la filière depuis la production jusqu'à la consommation,...)
- prendre en compte le recyclage et la réutilisation des matières premières qui sont autant de ressources.

Fiche action n°17

› Produits bio et locaux /

Un produit Bio est un produit issu de l'agriculture biologique, agriculture qui respecte un mode de production spécifique basé sur le respect de l'environnement et de la santé : l'absence d'usage des produits de la chimie de synthèse, pas de surproduction avec utilisation intensive des terres, réduction de la pollution, réduction de la consommation de nos ressources avec le recyclage... Cette méthode s'accomplit dans le respect du vivant et des cycles naturels. Elle vise à gérer de façon globale la production en favorisant l'agrosystème mais aussi la biodiversité, les activités biologiques des sols et les cycles biologiques.

Un produit local est par vocation produit à proximité du lieu de consommation. Le but est de réduire les émissions de gaz à effet de serre générés par le transport de denrées produites à l'autre bout du pays, en Europe ou à l'autre bout du monde. Cela permet également au consommateur plus de transparence quant à l'origine du produit, et donc la possibilité de soutenir en toute connaissance l'agriculture française. S'il n'existe pas de définition officielle permettant de déterminer un certain nombre de kilomètres autour de l'aire de consommation, de l'échelle communale à l'échelle départementale, un produit peut être considéré comme local.

› Circuits courts /

Les circuits courts renvoient à la notion de consommation locale, c'est-à-dire des produits conçus et transformés dans un espace géographique restreint. Les liens entre producteurs et consommateurs sont facilités, notamment par la réduction des intermédiaires. Est considéré comme un circuit court un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur, soit par la vente indirecte, à condition qu'il n'y ait qu'un seul intermédiaire.

Fiche action n°18

› Ecoresponsabilité /

L'écoresponsabilité consiste, pour les collectivités, à être exemplaires dans leur fonctionnement interne, être économes et soucieuses des conséquences de ses activités, à travers : une politique d'achats favorisant les éco-produits ; la réduction de leurs consommations d'eau, d'énergie, de papier ; l'amélioration de la gestion de leur patrimoine bâti et non bâti ; l'amélioration de la gestion de leurs déplacements ; la sensibilisation et la formation au développement durable de leurs personnels.

Elles doivent aussi montrer l'exemple dans leurs actions, en privilégiant : la concertation ; l'anticipation des impacts environnementaux, économiques et sociaux ; l'évaluation systématique ; l'amélioration continue.

La culture écoresponsable doit donc être mise en place grâce à un management adapté afin de faire évoluer les pratiques, encourager et accompagner l'ensemble des acteurs et des

processus décisionnels. Cela permet de fédérer les agents publics autour d'une recherche collective de progrès et d'amélioration des conditions de travail.

› Document unique /

Le document unique est la transposition obligatoire, par écrit, de l'évaluation des risques professionnels. C'est un outil permet d'engager une démarche de prévention dans l'entreprise ou la collectivité, et de la pérenniser. Le document unique doit être revu au minimum chaque année et à chaque fois qu'une unité de travail a été modifiée. Il doit également être revu après chaque accident du travail.

Fiche action n°19

› Manifestation publique responsable /

Une manifestation responsable est une manifestation qui réduit ses impacts négatifs sur l'environnement, favorise l'économie et la citoyenneté locales, respecte la santé et la sécurité des personnes, permet l'accès à tous et promeut les valeurs du développement soutenable auprès des participants, et du public. 5 objectifs visés : maîtriser la consommation de ressources naturelles, contrôler les impacts sur les espaces naturels et la biodiversité, limiter les émissions de gaz à effet de serre, réduire la production de déchets, et mobiliser les ressources culturelles et sociales du territoire.

A savoir : En moyenne, une manifestation qui rassemble 1000 personnes consomme :

- 100 kg de papier, soient 2 arbres, 30 000 litres d'eau
- 200 KWh d'énergie, soient 3 ans d'éclairage avec une ampoule économique (15 w)
- et produit 500 kg de déchets soit 1,5 fois la production d'un girardin en un an

Fiche action n°20

› Commande publique responsable /

Compte-tenu du poids économique de la commande publique (15 % du PIB de la France et 19% du PIB européen), la prise en compte des principes du développement durable dans les marchés par les acheteurs publics constitue un important levier d'action pour faciliter l'accès à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion, limiter la consommation de ressources naturelles et les pollutions. C'est tout l'enjeu de la mise en œuvre d'une commande publique responsable qui concerne un vaste champ : construction ou rénovation de bâtiments, achat de véhicules, de consommables, de mobilier, ou encore restauration collective, etc. Le nouveau code des marchés publics et le plan national d'actions pour des achats publics durables ont permis de renforcer les critères sanitaires et environnementaux dans les marchés publics, et à de nombreuses collectivités de s'engager concrètement.

Fiche action n°21

➤ DEEE (déchet d'équipement électrique et électronique) /

Déchets issus des équipements fonctionnant grâce au courant électrique (ou à des champs électromagnétiques) avec des tensions inférieures à 1000 V en courant alternatif et 1 500 V en courant continu (au-delà ce sont des déchets industriels). On entend par DEEE, tous les composants, sous-ensembles, et produits consommables faisant partie intégrante du produit au moment de la mise au rebut. Certains DEEE sont composés d'éléments polluants et de fractions métalliques. Un DEEE peut être un déchet dangereux si présence d'un composant dangereux (exemples : PCB, HFC, HCFC, amiante...). Les modalités de collecte sont différentes selon le poids (< ou > à 30kg). Plus de 50 % de ces déchets sont issus des ménages (13 kg/an/hab).

Fiche action n°22

➤ Produits de Haute Valeur Environnementale /

La Haute Valeur Environnementale (HVE) est une certification environnementale des exploitations agricoles françaises ayant pour but de développer la production et la consommation durables, en valorisant les infrastructures agro-écologiques. Elle est basée sur 3 niveaux progressifs de respect environnemental et le niveau 3 exige des seuils de performance environnementale dans le domaine de la biodiversité, la stratégie phytosanitaire, la gestion de la fertilisation et la ressource en eau

➤ SIVOM /

Un syndicat intercommunal à vocations multiples est un établissement public de coopération intercommunale français, régi par les dispositions de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales. Le SIVOM exerce des responsabilités variées qui lui ont été transférées par les différentes communes, souvent du même canton. Ces dernières participent étroitement au pilotage du SIVOM. En effet, ce sont les représentants élus par les conseils municipaux des communes membres qui décident et pilotent les actions du SIVOM par le biais du comité syndical et des différentes commissions. Le SIVOM du Haut-Médoc gère la restauration collective pour plusieurs communes dont Bruges, Blanquefort, Le Taillan-Médoc et Parempuyre.

Fiche action n°23

➤ Ecocitoyenneté /

Conscience d'appartenir à l'environnement (terre, continent, ou pays selon l'échelle) qui garantit son existence, ce qui implique pour lui des droits et des devoirs par rapport à un territoire. Par exemple : le droit de jouir d'un environnement sain et le devoir de ne pas le polluer pour conserver cet environnement sain. Ainsi, la «sensibilisation» à l'environnement et au développement durable contribue à la prise de conscience des individus de leur relation sociale à l'environnement.

➤ Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) /

L'environnement, c'est ce dont nous faisons partie et qui nous impacte. Le terme environnement représente un ensemble d'éléments naturels mais aussi des personnes, leurs activités, leurs relations, leurs cultures. Eduquer à l'environnement et au développement durable, permet d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions scientifiques, éthiques et civiques. L'objectif est de mieux comprendre l'interdépendance des sociétés humaines, la nécessité de faire des choix informés et responsables et d'adopter des comportements qui tiennent compte de ces équilibres, l'importance d'une solidarité à l'échelle mondiale. Il s'agit donc de recréer du lien entre l'humain et son environnement naturel, social et culturel. Cela peut passer par un apport de connaissances scientifiques, de repères culturels et sensoriels, par la découverte d'un lieu, par un échange, etc. (voir aussi la définition de Tbilissi, 1977). Définition de l'UNESCO, 2005 : « La perspective de l'éducation en vue du développement durable est celle d'un monde dans lequel chaque personne a la possibilité de bénéficier d'une éducation de qualité et d'apprendre les valeurs, les compétences et les comportements requis pour l'avènement d'un avenir viable et d'une transformation bénéfique de la société.»

Fiche action n°24

Le réseau des Citoyens 21 de Bruges a été créé en 2012, au lancement de la démarche Agenda 21 local, suite à une enquête réalisée auprès de 200 Brugeais. Il s'agit de citoyens brugeais sensibilisés au sujet du développement durable. Ils ont souhaité suivre la construction de l'Agenda 21, participer aux étapes –clés de réflexion et de validation, et devenir acteurs des projets.

Fiche action n°25

➤ Epanouissement humain /

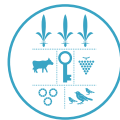
Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Les besoins essentiels de chacun doivent être satisfaits, de manière équitable, et l'accès à l'éducation et à la connaissance de leur environnement doit être garanti.

Cultures du Coeur Gironde est une association qui met en lien le secteur culturel au sens large et le secteur social, par la mise à disposition d'invitations destinées à des publics en situation de précarité, d'isolement social et de handicap.



Re 

joignez
le **réseau** de
notre **Agenda 21**, écrivez-nous
e-agenda21@mairie-bruges.fr



Bruges